

**Coopération Mali-Banque Africaine de Développement (BAD) :
Signature de 9 accords destinés au financement de cinq projets
pour un montant total de 50,82 milliards de FCFA**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 23 NOVEMBRE 2020

734

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Réformes institutionnelles

Une nouvelle constitution déjà en cours d'élaboration !



Justice : Le dernier réquisitoire d'un procureur en sursis ?



Conseil Supérieur de la Fonction Militaire : Les nouveaux textes adoptés expliqués aux troupes



SAER GROUP C'EST:

**+ de 400
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de
26 sociétés, qui oeuvrent tous au rayonnement
de la marque SAER.

SAER GROUP

Une Brèves	Réformes institutionnelles : Une nouvelle constitution déjà en cours d'élaboration !	P.4
	Transition au Mali : Emmanuel macron donne son avis	P.9
	Assemblée Générale des Nations Unies : Les présidents africains humiliés pendant leur discours	P.9
	Macron : « Alpha Condé a organisé un référendum et un changement de la Constitution uniquement pour pouvoir garder le pouvoir »	P.9
	Général Sadio Gassama, ancien ministre de la sécurité et de la défense sous ATT : "ATT a démontré en 10 ans que même si nous sommes un pays pauvre on peut aller de l'avant"	P.10
	Crise politique en Côte d'Ivoire : Guillaume Soro désormais indésirable sur le sol français	P.10
	Transition au Mali : Préparations des futures élections générales et référendaire	P.11
	Budgets 2021 HCCT, CESE et Assemblée : NIASSE, Aminata Mbengue NDIAYE et Idy pèsent 34 milliards 639 millions CFA	P.11
Actualité	Baccalauréat malien 2020 : Un résultat catastrophique !	P.16
	Semaine mondiale de sensibilisation aux antimicrobiens : OMAQUASS forme 30 prescripteurs	P.17
	Concours inter universitaire sur les propriétés intellectuelle et industrielle : Des lauréats primés par le Cemapi et le Bumda	P.18
	Mali : Un immense potentiel pétrogazier qui pourrait ne jamais être mis en valeur	P.19
	Coopération Mali-Banque Africaine de Développement (BAD) : Signature de 9 accords destinés au financement de cinq projets pour un montant total de 50,82 milliards de FCFA	P.21
Politique	Les humeurs de Faoh : La république en panne	P.23
	CNT : Des partis politiques exigent l'abrogation du décret portant sur la clé de répartition	P.24
	Justice : Le dernier réquisitoire d'un procureur en sursis ?	P.25
	Conseil Supérieur de la Fonction Militaire : Les nouveaux textes adoptés expliqués aux troupes	P.27
Culture & société	Qu'est- ce que la nationalité ? Définition	P.29
International	États Unis : Retour sur quinze années d'erreurs de Biden en Irak	P.30
	Allemagne : Quinze ans de pouvoir pour la chancelière Angela Merkel	P.31
Sport	Éliminatoires CAN U20-2021 : Le Mali sélectionne 20 joueurs	P.34

ERRATUM

Dans le numéro 733, une erreur nous a fait mettre le nom du président de la cour suprême Wafi Ougadey en lieu et place du Procureur Général Boya Dembélé dont la nomination est contestée par l'association des Procureurs du Mali. La rédaction de Malikilé regrette les désagréments causés et vous remercie de votre bonne compréhension.

P.10



P.19



P.25



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



Réformes institutionnelles : Une nouvelle constitution déjà en cours d'élaboration !

Une nouvelle Constitution déjà en cours d'élaboration ! Une nouvelle Constitution ? Qui serait le détenteur d'un tel pouvoir constituant qui revient habituellement au peuple souverain dans les environnements institutionnels démocratiques ? Les autorités de la Transition seraient-elle en train de bricoler en catimini une nouvelle Constitution, comme ce fut le cas de l'Acte fondamental et surtout de la Charte octroyés aux Maliens ? Ces questions interpellent fortement, lorsqu'on entend les propos rapportés par la presse (Nouvelle Horizon) prêtés au ministre chargé de la Refondation de l'Etat lors de la rencontre du 19 novembre 2020 organisée au CFCT entre la classe politique et le ministre de l'Administration territoriale accompagné de celui de la Réconciliation nationale. Le journal rapporte précisément : « Pour sa part, le ministre de la Refondation s'est réjoui de la tribune. Mohamed COULIBALY dévoilera que l'élaboration d'une nouvelle Constitution est en cours ». Une

nouvelle Constitution en cours d'élaboration ! Il s'agit là d'un aveu qui explique l'acharnement actuel du HCC sur la Constitution. Les fameux « termes de référence sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles au Mali » qui lui servent de cadre de tripatouillage constitutionnel, semblent visiblement provenir du ministre de la Refondation de l'Etat chargé des Relations avec les institutions. En vertu de quel texte de la République, ce ministre est-il habilité à s'auto saisir d'un processus d'élaboration de nouvelle Constitution, alors qu'il ne pourrait même pas le faire pour une simple révision constitutionnelle ? La réponse à cette question est négative. C'est non, au double plan de la Constitution/Charte et du Décret n°2020-0095/PT-RM du 16 octobre 2020 fixant les attributions spécifiques des membres du gouvernement.

LE DECRET FIXANT LES ATTRIBUTIONS SPECIFIQUES

DU MINISTRE NE DOIT PAS FAIRE ILLUSION

Certes le Décret n°2020-0095/PT-RM du 16 octobre 2020 dispose en son article 7 que le ministre chargé de la Refondation de l'Etat « a l'initiative et la responsabilité de la conduite des réformes institutionnelles et administratives ». Cette formulation ne doit toutefois pas faire illusion. L'expression générique fourre-tout de « réformes institutionnelles » ne signifie nullement que le ministre pourrait disposer par ce truchement, d'un pouvoir constituant autonome d'initiative en matière d'élaboration de nouvelle Constitution ou même de révision de la Constitution. Le ministre chargé de la Refondation de l'Etat ne saurait de lui-même intervenir sur ces questions sur la base d'un simple décret.

LA CONSTITUTION/CHARTRE RECONNAIT SEULEMENT AU



PRESIDENT DE TRANSITION ET AUX DEPUTES/MEMBRES CNT, L'INITIATIVE DE REVISION DE LA CONSTITUTION/CHARTRE

Pas plus que le Décret, la Constitution/Charte non plus ne reconnaît au ministre chargé de la Refondation de l'Etat, le pouvoir d'initiative en matière constitutionnelle : ni pour la révision, ni pour l'élaboration. L'initiative de la révision de la Constitution/Charte n'appartient qu'au Président de la Transition et aux députés/membres CNT. Le ministre chargé de la Refondation de l'Etat ne détient aucun pouvoir constituant.

L'ELABORATION DE LA NOUVELLE CONSTITUTION LIEE AU PLAN D'ACTIONS DE LA FEUILLE DE ROUTE

A priori, le pouvoir d'élaboration d'une nouvelle Constitution/Charte n'est reconnu ni au Président de Transition, ni aux Députés/membres CNT. La Constitution/Charte ne leur reconnaît que l'initiative de modification ou révision. Ils peuvent proposer de modifier la Constitution/Charte, mais ne peuvent pas en élaborer une nouvelle.

A moins d'être adepte des pratiques de république bananière des Alassane OUATARA, Alpha CONDE et autres dictateurs africains spécialistes de tripatouillages constitutionnels, le pouvoir constituant institué qu'est le Président de la République, n'est pas fondé à élaborer

une nouvelle constitution. L'élaboration d'une nouvelle constitution relève de la compétence du pouvoir constituant originaire qui réside dans le peuple souverain. Dans le contexte actuel du Mali, l'élaboration de la nouvelle Constitution résulte d'une recommandation du peuple souverain, formulée lors des Concertations nationales dans la Feuille de route de la Transition. C'est au niveau de l'axe 4 de cette Feuille de route qu'il est prévu d'élaborer et d'adopter une nouvelle Constitution. Il faut cependant se presser d'ajouter qu'au plan de la procédure, l'élaboration de cette nouvelle Constitution n'est pas laissée au bon vouloir du ministre chargé de la Refondation de l'Etat. En particulier, l'élaboration de la nouvelle Constitution est conditionnée au Plan d'actions de la Feuille de route de la Transition qui doit être élaboré par le Premier ministre et adopté

par le CNT. Aux termes de l'article 15 de la Charte, « le Conseil national de Transition adopte le Plan d'actions de la Feuille de route de la transition présenté par le Premier ministre ». En l'absence de ce Plan d'actions toujours en phase d'élaboration et non encore adopté par le CNT comme stipulé à l'article 15 de la Charte, il n'existe pas de fondement juridique au processus d'élaboration de nouvelle Constitution en cours. Encore une fois, la Transition s'embourbe dans la gestion informelle de l'Etat et dans le vagabondage fonctionnel des institutions de la République.

Dr Brahim FOMBA Enseignant-Chercheur Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB)



Jeune Afrique

Ce poste frontalier stratégique avec la Mauritanie a été au cœur d'une crise qui a poussé le Polisario à rompre les accords de cessez-le-feu au Sahara. Road trip jusqu'à la pointe sud du royaume.



RFI Afrique

Dans un grand recueillement, hier, vendredi 20 novembre, plusieurs personnalités togolaises dont des parlementaires mais aussi des personnalités de la Cédéao, et les parents, se sont retrouvés pour rendre un dernier hommage à André Kouassi Johnson. Militant engagé, le troisième vice-président de l'Assemblée nationale, membre fondateur de l'Union des forces de changement est décédé subitement à la suite d'une courte maladie, le 14 novembre 2020. D'après plusieurs sites spécialisés, al-Qaïda au Maghreb islamique



(Aqmi) a nommé un de ses cadres à la tête de l'organisation pour remplacer Abdelmalek Droukdel, tué en juin dernier, lors d'une opération militaire française, dans le nord du Mali. Le nouveau chef s'appelle Abou Oubéïda Youssef. C'est un membre influent d'Aqmi. Notre correspondant à Bamako a visionné la vidéo qui annonce la nomination du nouvel émir d'Aqmi ainsi que d'autres nouvelles.



En ce moment, en Côte d'Ivoire, une jeune femme fait un carton sur les réseaux sociaux. Thes, plus connue sous le pseudo « Fay, la juriste décalée » propose chaque semaine aux internautes des rendez-vous pédagogiques pour les sensibiliser au droit. Résiliation de bail, droits de succession, divorce et même infidélités ou impuissance sexuelle au sein du mariage... Ils sont plusieurs milliers à suivre ses cours de « droit pour les nuls ». Rencontre à Abidjan, avec « Fay, la juriste décalée », en plein tournage de ses prochains épisodes.



RFI

Depuis la rencontre entre le président ivoirien Alassane Ouattara et le chef de l'opposition réunie, Henri Konan Bédié, le 11 novembre dernier, les deux camps sont restés relativement silencieux. Même si la tension a baissé d'un cran dans le pays, la crise électorale, à l'origine de la mort d'au moins 85 personnes, est loin d'être réglée.

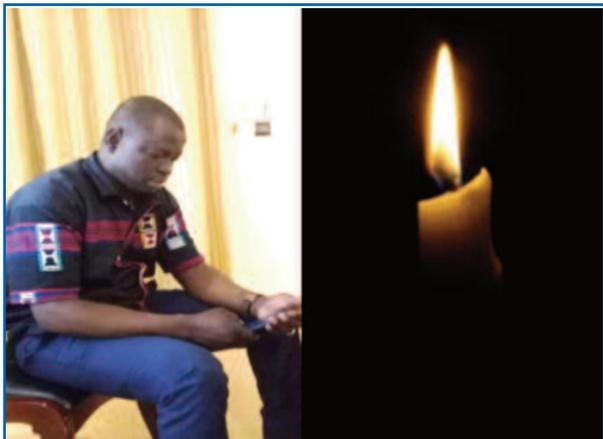


Etienne Fakaba Sissoko



Soumaïla Antandou Guindo
 Issa ! Issa ! Issa !
 Pourquoi m'as tu aidé ?
 Pourquoi m'as tu aimé ?
 Pourquoi as tu été mon ami ?
 J'ai pu répondre à toutes ces questions que l'on me posent sur toi,
 À part une seule qui me hante depuis une quarantaine de jours :
 Pourquoi es-tu mort ?
 Mes mots ne savent plus s'exprimer
 La peur de te perdre en moi est toujours encrée
 Laisse moi donc le temps de te pleurer encore,
 D'évacuer tous les regrets

Ensuite je continuerai d'avancer.
Je te le promets.
Dors en paix ISSA.



Grogne sociale : avec des services paralysés, des économistes alertent sur les conséquences.

L'Union nationale des travailleurs du Mali (UNT) a déclenché depuis ce mercredi 18 novembre une grève de 72 heures. Ce débrayage de la centrale syndicale a paralysé les activités de plusieurs services à travers le pays. A Bamako, des services publics et privés, ainsi que des établissements financiers et d'assurances sont fermés. L'UNT regroupe au moins 13 syndicats de tous les secteurs de la vie professionnelle au Mali. Et sa grève intervient dans un contexte où plusieurs autres syndicats dont celui des préfets et sous-préfets est en cours dans le pays. Face à cette situation, des économistes alertent sur les conséquences.



Covid-19 : Moderna annonce que son candidat-vaccin est efficace à 94,5 %

Par Nathaniel Herzberg, Chloé Hecketsweiler et Chloé Aeberhardt
Les essais se poursuivront jusqu'à ce que 151 volontaires aient contracté la maladie, et il conviendra d'observer l'évolution de la protection dans les mois qui viennent.

Et de trois. Après le géant pharmaceutique américain Pfizer et son partenaire allemand BioNTech, et l'institut de recherche russe Gamaleya la semaine dernière, c'est au tour de la biotech américaine Moderna de publier lundi 16 novembre des résultats intermédiaires

sur l'efficacité de son candidat-vaccin, qui s'administre en deux injections. Alors que Pfizer se prévalait d'un score impressionnant de 90 % (son concurrent russe, de 92 %), Moderna revendique un pourcentage plus élevé encore : 94,5 %.

Ce résultat a été obtenu au cours des essais de phase 3, la dernière étape de tests cliniques avant la mise sur le marché. Cette étude, qui vise à mesurer l'efficacité et la sécurité du vaccin, a été réalisée sur plus de 30 000 participants aux Etats-Unis, dont 42 % font partie de populations à risques (personnes âgées de plus de 65 ans ou présentant un facteur de risque). La moitié des 30 000 volontaires a reçu deux doses de vaccin (la deuxième dose a été administrée 28 jours après la première), l'autre des doses de placebo, sans que ni les uns ni les autres ne sachent à quel « bras » de l'expérience ils appartenaient.

« LES QUELQUES PERSONNES VACCINÉES QUI TOMBERONT MALGRÉ TOUT MALADE N'AURONT PAS DE MALADIE GRAVE »

Dans le communiqué de presse publié ce lundi à 13 heures, l'entreprise explique que 95 volontaires ont contracté le Covid-19 au moins deux semaines après l'injection de la seconde dose : 90 font partie du groupe ayant reçu le placebo, 5 du groupe vacciné. La totalité des cas sévères (11 personnes) ont été observés dans le groupe témoin. « C'est un des aspects les plus importants de l'essai : cela montre que notre vaccin permet, la plupart du temps, de ne pas être malade du tout, et que les quelques personnes vaccinées qui tomberont malgré tout malade n'auront pas de maladie grave », souligne Stéphane Bancel, le PDG de Moderna, dans une interview au Monde. « Or si l'économie tourne aujourd'hui au ralenti, c'est précisément pour faire face à l'afflux de cas graves aux urgences et en soins intensifs », ajoute-t-il.

Ces résultats seront sans doute amenés à évoluer avec l'avancée des essais, qui se poursuivront jusqu'à ce que 151 volontaires aient contracté la maladie. « Compte tenu de la vitesse à laquelle cela va, cet objectif devrait être atteint d'ici huit à dix jours », estime Stéphane Bancel. Il conviendra aussi d'observer comment la protection évolue dans les mois qui viennent, l'immunité ayant tendance à diminuer avec le temps.

Le Monde - Covid-19 : Moderna annonce que son candidat-vaccin est efficace à 94,5 %

Les essais se poursuivront jusqu'à ce que 151 volontaires aient contracté la maladie, et il conviendra d'observer l'évolution de la protection dans les mois qui viennent.



Figaro du Mali

POLITIQUE CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FÉDÉRATION RPM DE SIKASSO À BOUGOUNI...

Visite de la délégation du Bureau Politique National (BPN) aux autorités coutumières de Bougouni
Fédération Régionale RPM de Sikasso

Dimanche, 22 novembre 2020. Des ténors comme Bocary Treta ou Mamadou Diarrassouba sont à la tête de cette délégation.



Moussa Baba Coulibaly

Les problèmes sont des opportunités en vêtements de travail.



Être chauve est une chance. Point final.

"Un mendiant bien portant est plus heureux qu'un roi malade" Arthur Schopenhauer

"Un mendiant bien portant est plus heureux qu'un roi malade" Arthur Schopenhauer

Gouvernement du Mali

Cérémonie de clôture de la 16ème édition de la Semaine Nationale de la Sécurité Routière :

Un retour en image sur la cérémonie de clôture de la 16ème édition de la Semaine Nationale de la Sécurité Routière dont le thème central de cette édition est "le port du casque", qui s'est tenue, aujourd'hui, de 15h à 18h, au Stade Quezzin Coulibaly de la Commune III.

Une belle aventure humaine que nous avons vécu tous ensemble. Nous souhaitons remercier nos plus hautes autorités, le Comité Nationale de Sécurité Routière (CNSR) et l'ensemble de nos partenaires qui ont rendu ce projet possible.

À travers cette 16ème édition de la Semaine Nationale de la Sécurité Routière, nous avons la volonté de vouloir faire avancer notre beau pays en commençant par la sensibilisation de tous à la sécurité routière.



YERI Bocoum



#YBC/YB

#CAN #U20 : Nos Aiglons testés positifs au Covid-19 au Sénégal. Depuis ce matin, en synergie avec le Président de la #FEMAFoot, nous sommes très en contact avec les joueurs, l'encadrement et les autorités sénégalaises pour assurer la meilleure prise en charge possible à notre équipe nationale. Le président de la FEMAFoot, M. Mamoutou Touré, se rendra dès cet après-midi à leurs chevet, au nom de l'ensemble du Peuple Malien. Nous nous plions au règlement de la CAF, mais le moral est bon, et nous continuons d'y croire.

Prions pour leur prompt rétablissement.
MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DU SPORT !!!!



Ibou SY



(San Francisco) Le compte Twitter officiel du président des États-Unis (@POTUS) sera automatiquement transféré à Joe Biden quand il prêtera serment le jour de l'investiture, même si le président Donald Trump n'a pas admis sa défaite à l'élection présidentielle.



Transition au Mali : Emmanuel macron donne son avis



Pour le président français, Emmanuel Macron, la transition en cours au Mali est militaire, pas démocratique. L'actualité politique de l'Afrique a été au cœur de l'interview que le président français, Emmanuel Macron, a accordé au média Jeune Afrique. De la Côte d'Ivoire au Sahel, le chef d'Etat français s'est attardé sur la situation politique du Mali. Macron a abordé sans détour la transition politique en cours au pays d'Ibrahim Boubacar Keïta. Pour le patron de l'Elysée, c'est une "transition militaire, pas démocratique". « Cela n'a échappé à personne : la transition en cours est militaire, pas démocratique. Notre rôle a été, en lien avec les dirigeants africains, de tout faire pour qu'elle soit la plus courte possible avec un engagement d'élections. C'est ce qui a été acté », a indiqué Emmanuel Macron.

Le président Français note la volonté des nouvelles autorités maliennes à éradiquer le terrorisme qui mine le pays. « Il y a désormais au Mali un président, un Premier ministre et un gouvernement de transition, ainsi que des échéances qui paraissent acceptables pour tout le monde. Je n'ai donc pas de jugement à porter. Je constate simplement que les autorités de transition ont réitéré leur volonté de lutter avec efficacité contre le terrorisme », dit-il. Le gouvernement de la transition mis en place au Mali, après le renversement du régime d'IBK, mardi 18 août 2020, a pour président, le colonel Bah N'Daw, Premier ministre Moctar Ouane et le colonel Assimi Goïta au poste du vice-président.

Source : beninwebtv

Macron : « Alpha Condé a organisé un référendum et un changement de la Constitution uniquement pour pouvoir garder le pouvoir »

Dans un entretien publié vendredi par l'hebdomadaire Jeune Afrique, le président Emmanuel Macron reproche à son homologue guinéen, Alpha Condé, d'avoir fait réformer la Constitution dans le seul but de se maintenir au pouvoir. Il passe également en revue d'autres dossiers africains, notamment celui de la récente présidentielle en Côte d'Ivoire. Trois ans après avoir dessiné à Ouagadougou sa politique africaine, le président français Emmanuel Macron a accordé un long entretien à Jeune Afrique, dans lequel il dresse le bilan de son action et réagit notamment aux récentes réélections de deux présidents africains, le Guinéen Alpha Condé et l'Ivoirien Alassane Ouattara.

« Je pense que la situation est grave en Guinée pour sa jeunesse, pour

Assemblée Générale des Nations Unies : Les présidents africains humiliés pendant leur discours



Tout le monde prête attention au débat général qui se déroule sur le podium de la grande salle des Nations Unies à New York. Depuis le début, le 24 septembre, de l'Assemblée générale des Nations Unies, cette rencontre constitue la plus grande plate-forme diplomatique au monde pour mettre en lumière les problèmes qui importent le plus aux pays. Toutefois, tout le monde n'a pas été placé à la même enseigne. Presque tous les présidents africains ont été ignorés au moment où ils ont présenté leurs discours. C'est ce qu'en témoigne la salle remplie de sièges vides, dont très peu étaient occupés par les représentants. Ce schéma s'est répété chaque fois qu'un président africain a prononcé un discours sur le pupitre des Nations Unies. Quel message les Africains devraient-ils tirer de cela ? Une question que se pose Lusaka Times, un site d'information zambien.

Lusaka Times pense qu'il va sans dire que, pour les dirigeants du monde, le problème africain n'est pas très important ou que l'Afrique n'est pas un continent qu'il faut prendre au sérieux ou qui mérite du respect et d'attention comme les Etats des autres continents.

Pourtant, l'Afrique est constamment en proie à des difficultés sécuritaires, dues à des actions occidentales, et des difficultés d'ordres sociopolitiques qui ne sont pas que les fruits de la seule mauvaise gestion des dirigeants africains mais aussi de la politique africaine de ces puissances occidentales. Aussi, tous ces « grands Etats » viennent en Afrique, soulignant leur grande admiration pour le continent, leur compassion pour les peuples touchés par des maladies ou la famine.

Source : AfrikMag.com

sa vitalité démocratique et pour son avancée », déclare le chef de l'Etat, en regrettant qu'Alpha Condé ait « organisé un référendum et un changement de la Constitution uniquement pour pouvoir garder le pouvoir ». Âgé de 82 ans, il a été réélu au premier tour le 18 octobre avec 59,50 % des suffrages, mais l'opposition a dénoncé des irrégularités de toutes sortes après une campagne troublée. « Le président Condé a une carrière d'opposant qui aurait justifié qu'il organise de lui-même une bonne alternance. Et d'évidence, il a organisé un référendum et un changement de la Constitution uniquement pour pouvoir garder le pouvoir. C'est pour ça que je ne lui ai pas encore adressé de lettre de félicitations », assène Emmanuel Macron. Et le président d'ajouter : « J'ai eu plusieurs fois des discussions avec le président Alpha Condé – des discussions très franches, y compris le 15 août 2019, quand il était en France. »

Source : AFP et Reuters

Général Sadio Gassama, ancien ministre de la sécurité et de la défense sous ATT : “ATT a démontré en 10 ans que même si nous sommes un pays pauvre on peut aller de l’avant”



C'est en 2004 que ATT a placé sa confiance en ma personne. Pendant 8 ans, j'ai travaillé sous ses ordres. Nous avons travaillé pour le Mali et avons fait ce que nous pouvions. Nous avons vu en ATT un homme qui aimait son pays, son peuple et qui se sacrifiait nuit et jour pour le développement du Mali. A côté d'un tel homme, on ne peut pas se reposer. C'est pourquoi les 8 ans de fonction que j'ai faits à ses côtés que ce soit au niveau du département de la Défense ou de la Sécurité, nous avons travaillé sans relâche car il aimait les résultats. Et aujourd'hui, les gens sont fiers de ces réalisations que ce soit au niveau de la défense, de la sécurité, du développement social. ATT aimait beaucoup les moins nantis et il en a fait beaucoup pour les aider, notamment les logements sociaux, l'Amo, la césarienne... Tout ce qu'il voyait comme difficultés pour ses concitoyens était sa priorité et nous l'avons aidé dans ce sens. C'était un chef à moi, un grand frère à moi et qui avait placé sa confiance en moi et cette confiance est ce que je l'ai méritée ou je l'ai pas méritée je ne sais pas en tout cas j'ai fait le maximum pour chercher à mériter cette confiance parce que je savais qu'il voulait des résultats et j'ai fait l'effort maximum pour avoir ces résultats. ATT était une chance pour le Mali et on avait espoir que le Mali aussi allait avoir un président comme lui après son départ mais malheureusement les choses se sont précipitées et le pays est tombé dans le trou. Sinon si on avait eu un autre président comme ATT, le Mali allait être dans le peloton de tête de la sous-région car il faut reconnaître que nous avons des potentiels, des personnes, nous avons un pays riche... Il suffit d'avoir un bon chef. Je présente mes sincères condoléances à toute sa famille sa femme Lobbo, ses enfants... Je demande à Dieu que la terre lui soit légère et que son âme repose en paix. A la jeunesse et à tous ceux qui aiment ce pays, que les gens réfléchissent beaucoup pour voir comment on peut suivre l'exemple d'ATT pour que ce pays avance car nous n'avons pas besoin de reculer, il faut aller de l'avant. ATT a démontré en 10 ans que même si nous sommes un pays pauvre on peut aller de l'avant et en 10 ans nous sommes partis de l'avant. Nous étions envieux dans la sous-région même au-delà. J'ai eu l'occasion de faire beaucoup de voyages et les gens dont un ami du Gabon m'a demandé comment nous faisons chaque jour pour inaugurer les infrastructures plus qu'eux alors leur pays est plus riche que le nôtre. En guise de réponse, j'ai dit que nous avons un président qui s'est

Crise politique en Côte d'Ivoire : Guillaume Soro désormais indésirable sur le sol français



Où se trouve actuellement Guillaume Soro ? La question se pose après la petite phrase lâchée par Emmanuel Macron dans « Jeune Afrique » : « Je crois qu'il n'est plus en France », a dit à son propos le président français. L'entourage de l'ancien Premier ministre ivoirien n'a pas voulu en dire plus. Ce qui est sûr, c'est que la France ne veut plus de lui sur son territoire.

Guillaume Soro est désormais indésirable sur le sol français. Emmanuel Macron l'a clairement notifié hier dans l'interview qu'il a accordé à nos confrères de Jeune Afrique : « Il n'a pas à créer le désordre et sa présence n'est pas souhaitée, sur notre territoire, tant qu'il se comportera de cette manière », a dit le président français en référence à l'appel à l'insurrection en Côte d'Ivoire lancé le 4 novembre 2020 depuis la France par l'ancien Premier ministre ivoirien.

Colère des autorités ivoiriennes

Un appel qui avait suscité la colère des autorités ivoiriennes. Abidjan avait demandé à Paris de réagir. Dans l'entourage du président français, on expliquait alors avoir fait passer un message à Guillaume Soro, l'appelant « à ne pas confondre opposition politique et coup d'Etat ». Mais les autorités françaises sont visiblement allées plus loin. Elles auraient demandé à l'ancien chef rebelle de quitter le sol français. Ce qu'il aurait fait.

Mandats d'arrêt

Questions : que se passerait-il si Guillaume Soro venait à regagner la France ? Pourrait-il être arrêté ? Selon un document que RFI s'est procuré, la justice ivoirienne a en tout cas transmis ce mercredi aux autorités françaises des mandats d'arrêts contre Guillaume Soro et trois de ses proches qui résideraient en France. Parmi eux, Moussa Touré, son directeur de communication et Abdoulaye Fofana, son aide de camp.

Source : RFI

fixé un seul objectif, construire son pays avec le peu d'argent que nous avons et nous avons aussi des résultats. Ce n'est pas la pauvreté qui nous met en retard, il s'agit d'avoir un homme avec une vision, un objectif, qui sait où aller et qui aime son pays et qui travaille dans ce sens-là. Si la jeunesse veut que le Mali avance il faut essayer d'imaginer, de réfléchir comment faire en sorte que tout le monde puisse être comme ATT pour le développement du pays”.

Source : La Rédaction YBC

Transition au Mali : Préparations des futures élections générales et référendaire



Le vendredi 20 novembre 2020 s'est tenue, sous la supervision du Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République, une première rencontre de prise de contact avec les différents acteurs intervenant dans l'organisation des élections au Mali. Il s'agit notamment des représentants du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, de la Cour Constitutionnelle du Mali, de la Délégation Générale aux Élections (DGE) et de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI). Ladite rencontre a également enregistré la présence d'une équipe de Tony Blair Institute For Global Change, partenaire de rang du Mali pour la bonne mise en œuvre de la feuille de route de la Transition. C'était le lieu pour l'Institut d'exposer son savoir-faire et prendre connaissance des réalités et difficultés de l'écosystème électoral du Mali afin de travailler en synergie avec les Autorités maliennes pour y apporter des solutions idoines. Les différents participants ont salué l'approche diligente du Président de la Transition, S.E.M Bah N'DAW, Chef de l'État, visant à accélérer le processus et mettre tous les acteurs dans les meilleures conditions pour organiser des élections paisibles et crédibles conformément aux aspirations profondes des Maliennes et des Maliens.

Source : Présidence de la Transition

Budgets 2021 HCCT, CESE et Assemblée : NIASSE, Aminata Mbengue NDIAYE et Idy pèsent 34 milliards 639 millions CFA



Dans le projet de loi de finances 2021, Moustapha NIASSE (AFP), Aminata Mbengue NDIAYE (PS) et Idrissa SECK (Rewmi), respectivement Présidents de l'Assemblée, du HCCT et du CESE émarquent pour un budget annuel global de 34 milliards 639 millions CFA. Cerise sur le gâteau, ce sont des augmentations à tous les étages. Le montant destiné à l'institution dirigée par Moustapha Niass sera de 19 milliards 441 millions l'année prochaine, contre 17 milliards 801 millions en 2020, soit une hausse de plus de 1,6 milliard. Aminata MBENGUE NDIAYE verra, elle aussi, le total des crédits mis à sa disposition prendre l'ascenseur. Le Haut Conseil voit son budget passer, en effet, de 8,640 milliards en 2020 à 9,614 milliards en 2021, soit 1 milliard de plus. Nouveau Président du Conseil économique, social et environnemental, Idrissa SECK hérite d'un budget qui passe de 6,603 milliards à 7,584 milliards. Ce qui fait un petit bonus de 900 millions environ. Que voulez-vous ? L'alliance a un coût. Le chef de l'APR est prêt à faire saigner les finances publiques pour le payer au prix fort. Ses « chers » alliés sont prêts à encaisser jusqu'au dernier centime pour ranger leurs ambitions et s'aligner sur ses positions.

Ibrahima ANNE

PLANET
Ananas

A base d'eau Supermont et de sucre Naturel

OCLEI

EN **10**
QUESTIONS

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

1. Qu'est-ce que l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ?

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) est un service public malien chargé de la lutte contre l'enrichissement illicite.

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public (fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des collectivités territoriales, etc.) d'avoir des biens (maisons, voitures, argent en banque ou en espèces, etc.) ou un train de vie (dépenses) qui n'ont pas de rapport avec ses revenus légitimes (salaires, primes, héritage, etc.).

2. Pourquoi un Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite au Mali ?

L'OCLEI a été créé pour lutter contre la corruption sous l'angle de l'enrichissement illicite. L'OCLEI se distingue des autres structures par le fait qu'il est la seule structure chargée de la prévention de l'enrichissement illicite. A cet effet, il est chargé d'exploiter les déclarations de biens, mène des enquêtes, réunit la preuve de l'existence des biens. Les fonctionnaires concernés ont la latitude de se justifier à toutes les étapes de la procédure.

3. Quelles sont la mission et les attributions de l'OCLEI ?

L'OCLEI a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous-régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que des officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigation dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite. A ce titre, il propose toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites. (Article 4 de l'Ordonnance n°2015-032/P-RM du 23 septembre 2015 portant création de l'OCLEI)

4. Quelle est la composition de l'OCLEI ?

L'OCLEI comprend douze membres :

- trois magistrats désignés par le Président de la République ;
- un cadre désigné par les Administrations financières ;
- un Communicateur, désigné par la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- un représentant du Secteur privé, désigné par le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM) ;
- un Expert-comptable, désigné par l'Ordre des Experts-comptables ;
- un spécialiste en passation des marchés publics, désigné par l'Autorité de Régulation des Marchés publics et Délégations de services (ARMDS) ;
- deux Officiers de Police judiciaire, dont un de la Gendarmerie et un de la Police, désignés par le ministre chargé de la Justice sur proposition du ministre chargé de la Sécurité ;
- un représentant des Organisations Non Gouvernementales s'occupant des questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, désigné par le Conseil national de la Société civile ;
- un représentant des défenseurs des Droits humains, désigné par la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Le mandat des membres de l'OCLEI est de quatre ans, renouvelable une fois. Le renouvellement se fait par moitié tous les quatre ans.

5. Quels sont les rapports de l'OCLEI avec les autres structures de contrôle ?

Il n'y a pas de relations hiérarchiques ou de subordination entre l'OCLEI et les autres structures de contrôle. Les relations sont fonctionnelles. Concrètement :

- l'OCLEI reçoit, à sa demande :
 - tous les rapports d'activités et d'audits des autres structures de contrôle et de supervision,
 - toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les Officiers de Police judiciaire,
 - tout document ou information utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

6. Qu'est-ce que la déclaration de biens ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. Il s'agit d'un document dans lequel l'agent public déclare son identité et dresse la liste de tous les éléments de son patrimoine. La déclaration de biens précise les revenus (salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues), les biens meubles (véhicules, meubles et bijoux de

valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales), les biens immeubles (maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, élevages, terrains nus). Il s'agit des revenus et des biens situés au Mali ou à l'étranger. Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives (exemples : titres fonciers, lettres d'attribution, concessions rurales ou urbaines).

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné au début et à la fin de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration des biens. Elle doit être renouvelée chaque année au plus tard le 31 décembre.

7. Qui sont les personnes assujetties à la déclaration de biens ?

Sur la base de l'article 9 de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite, les personnes suivantes sont assujetties à la déclaration de leurs biens :

- les Présidents et chefs des Institutions de la République ;
- les ministres et les personnes ayant rang de ministres ;
- le Vérificateur général, son adjoint et les Vérificateurs ;
- le Médiateur de la République ;
- les membres de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ;
- les membres de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
- les Président de conseil d'administration des organismes personnalisés ;
- les Gouverneurs ;
- les Ambassadeurs et Consuls généraux ;
- les Préfets et Sous- préfets ;
- les Elus nationaux, régionaux, locaux et communaux ordonnateurs ou ordonnateurs délégués de budget ; Les Secrétaires généraux des départements ministériels ;
- les Directeurs nationaux ou généraux des services et entreprises publiques ;
- les Directeurs des finances et du matériel des départements ministériels et ceux qui en font office au niveau des institutions de la République ;
- les Premiers responsables des autorités ou institutions de régulation sectorielle ;
- les Chefs de juridiction et de parquet, les magistrats du siège, du parquet et de l'ordre administratif ;
- les Chefs d'Etat-major, Directeurs, Chefs de services centraux et assimilés de l'armée, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la Garde nationale, et de la Protection civile ;
- les Directeurs régionaux des services et entreprises publiques ;
- les Régisseurs ;
- le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre ;
- tous agents de l'Etat, des Collectivités locales ou des Etablissements administratifs publics chargés de la fonction d'ordonnateurs ou de comptables publics ;
- tous responsables chargés de la passation des marchés publics ;
- et tous responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

8. Comment saisir l'OCLEI ?

L'OCLEI peut être saisie par toute personne ou morale, malienne ou non par voie de dénonciation. Celle-ci peut être faite :

- par lettre écrite ;
- par tous les moyens électroniques de communication (email, sms, tweet,...)
- par contact physique avec l'Unité des Plaintes et des Dénonciations ;

- par dénonciation publique ou anonyme
- par voie de presse
- par appel au numéro vert de l'OCLEI : 80 00 22 22
- par l'exploitation des dossiers de déclaration de bien
- par l'exploitation des rapports des structures de contrôle...

9. Quels sont les moyens d'action de l'OCLEI ?

En cas d'incohérences manifestes et injustifiées sur l'évolution du patrimoine d'un assujetti, l'OCLEI peut :

- décider de mener des investigations appropriées ;
- se faire communiquer tous les documents ou pièces justificatives de nature à le renseigner sur les éléments de déclaration de l'intéressé ;
- procéder à l'audition des personnes dont il estime le témoignage nécessaire, sans que ces dernières ne puissent lui opposer un éventuel secret professionnel ;
- requérir des banques et établissements de crédits aux fins de lui fournir tous renseignements sur l'état des comptes de dépôt ou des valeurs dont le déclarant, son conjoint marié sous le régime de la communauté et ses enfants mineurs sont détenteurs ;
- requérir du Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre ou du Gestionnaire de la propriété foncière, un inventaire des biens immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation au nom du déclarant, de son conjoint marié sous le régime de la communauté et de ses enfants mineurs.

10. Quelle est la suite donnée aux cas avérés d'enrichissement illicite ?

Les cas avérés, sur la base de la documentation et des enquêtes, sont soumis à l'appréciation du Conseil de l'OCLEI qui souverainement décide de la suite à donner, à travers des délibérations statutaires. Les dossiers retenus sont transmis au procureur de la République chargé du Pôle économique et financier. Le procureur apprécie l'opportunité de la poursuite. Sur la base des rapports de l'OCLEI, peut faire passer directement les affaires en jugement au Tribunal correctionnel avec ou sans enquête par un juge d'instruction.

Il peut procéder à la condamnation de la personne poursuivie : une peine d'emprisonnement d'un à trois ans pour des montants inférieurs à 50 millions, de trois à cinq ans pour des montants de plus de 50 millions de francs CFA, nonobstant une amende équivalant au montant de ses biens illicites. En outre, tous les biens illicites seront confisqués et restitués à l'Etat.

Les personnes morales (sociétés, entreprises, associations) peuvent être aussi faire l'objet de condamnation. Elles peuvent être exclues des marchés publics. Elles peuvent être fermées temporairement pour une période de cinq an, ou même être dissoutes.

Adresse de l'OCLEI

BAMAKO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN
Tel : +223 2029 12 29 / Numéro vert : 80 00 22 22
Boite Postale : E3977
Email : ocleisg@gmail.com / Site web : www.oclei.ml

Baccalauréat malien 2020 : Un résultat catastrophique !

Les résultats du baccalauréat malien ont été publiés, samedi 21 novembre 2020. Le taux de réussite est de 21, 56% contre 25, 12% pour l'année dernière, un résultat interpellateur.

Après une année scolaire extrêmement escarpée, les résultats ne pouvaient être autrement. Cette année, le taux de réussite est de 21, 56% au baccalauréat général, un taux de 30, 50% au baccalauréat technique, 76, 27% au baccalauréat professionnel. En faisant, une étude comparative, un constat patent se dégage, tous les taux ont diminué pratiquement par rapport au taux de l'année dernière. En constat général, les taux sont entre 15% et 25% cette année ; 15 % c'est l'académie de Sissoko et 25 % le taux le plus élevé, pour l'académie de Ségou. Ce qui nous amène à dire que le taux de cette année au baccalauréat est infect ; voire catastrophique. Mais force est de constater que ce résultat n'est pas surprenant pour tout bon observateur qui a suivi de bout en bout le déroulement de cette année. Il faut le reconnaître les grèves cycliques des enseignants ont impacté négativement les résultats. Ceux-ci réclamaient vaillamment l'application de l'article 39 de leur statut. Comme si cela ne suffisait pas le coronavirus s'est invité dans la danse, occasionnant la fermeture des classes pendant plus de trois mois. La politique des cours à distance n'a pas été une réussite dans notre pays. Ces deux événements ont fortement sapé le moral des candidats aux différents examens de fin d'année, en plus des facteurs endogènes et exogènes. L'année a failli être consommée. C'est l'explication cohérente de cette contre-performance.

Le ministre de l'Éducation nationale, Pr Doulaye Konaté, dans sa volonté de donner à l'école malienne son lustre d'autant, est parvenu à circonscrire à la fuite récurrente des sujets. Les démons des fuites de sujets ont manqué le rendez-vous du baccalauréat de cette année.

Ce résultat peu plausible est le reflet de notre système éducatif. Il ne sert à rien de faire de bons pourcentages aux différents examens alors que les élèves ont un niveau en deçà de

la moyenne. Visiblement, ce résultat servira de leçon pour les responsables en charge de l'éducation de notre pays. L'heure n'est pas de se jeter le discrédit mais plutôt d'analyser objectivement pour la refonte de notre système éducatif. Les acteurs du système doivent s'atteler à sauver l'école malienne au lieu de sau-

ver des années escamotées.

Il faut rebâtir l'école de la République et pour cela faut qu'il y ait l'égalité de chance entre les enfants du pays. Une politique qu'il convient de mener jusqu'au bout. Ce faible taux de réussite au baccalauréat n'est pas un scandale mais plutôt une remise en cause. Autrement, si nous voulons avoir des cadres compétents et compétitifs dans les années à venir, il le faut.

En principe dans quelques, le baccalauréat sera sous régional. La refonte du système éducatif est plus qu'une nécessité. Pour cela, il est impérieux d'accompagner les autorités de la nation pour bâtir une école performante.

■ Ibrahim Sanogo



Semaine mondiale de sensibilisation aux antimicrobiens : OMAQUASS forme 30 prescripteurs

L'association Observatoire malien pour la qualité et la sécurité des soins (OMAQUASS), a organisé, le samedi 21 novembre 2020, une conférence couplée au lancement de la formation de 30 prescripteurs des 6 communes du district de Bamako, à l'institut national de formation en sciences de la santé.



A l'instar des autres pays du monde, le Mali a célébré la semaine mondiale de sensibilisation aux antimicrobiens (WAAW 2020). Le thème de cette édition est: « Zéro cas de résistance aux antibiotiques dans les structures sanitaires au Mali ».

L'organisation de cette semaine dans notre pays est une bonne opportunité pour sensibiliser tous les prestataires à accroître leur performance dans l'utilisation des antibiotiques pour l'amélioration de la qualité des soins dans nos établissements sanitaires. Elle apparaît également comme une opportunité pour former les prescripteurs à l'utilisation des antibiotiques conformément aux normes dictées par l'OMS.

L'absence de ces normes entraîne une utilisation inappropriée de ces antibiotiques qui aura comme conséquence d'une part, un retard de guérison, une augmentation des coûts, une exposition aux effets secondaires et d'autres, la production des bactéries multi résistantes avec des conséquences thérapeutiques et so-

ciéoconomiques.

Pour le président de l'association, de l'Observatoire malien pour la qualité et la sécurité des soins (OMAQUASS), Dr Yehiya Traoré, cette semaine a pour but de mieux faire connaître le phénomène mondial de la résistance aux antimicrobiens et d'encourager le grand public, les personnels de santé et les décideurs à adopter les meilleures pratiques afin d'éviter que n'apparaissent des résistances aux antimicrobiens et que les résistances actuelles ne gagnent du terrain.

La résistance aux antimicrobiens survient lorsque les bactéries, les virus, les champignons et les parasites résistent aux effets des médicaments, ce qui rend les infections courantes plus difficiles à traiter et augmente le risque de propagation des maladies, de forme grave des infections et décès.

Les antimicrobiens sont des armes essentielles pour lutter contre les maladies chez l'être humain. De multiples facteurs (parmi lesquels l'utilisation excessive des médica-

ments chez l'être humain, pour le bétail et l'agriculture, ainsi que le manque d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène) ont amplifié la menace que représente la résistance aux antimicrobiens dans le monde entier.

“En plus de ce lancement et de la formation de 30 prescripteurs énamant des 6 Cserf du district de Bamko sur la résistance aux antibiotiques couramment utilisés au Mali, l'OMAQUASS prévoit au cours de cette semaine mondiale du 18 au 24 novembre, une large campagne de sensibilisation de la population malienne sur la bonne observance du traitement antituberculeux à travers 6 radios de proximité de la place don't une par commune”, a-t-il dit.

Aux dires du représentant du ministre de la santé et du développement social, Pr Elimane Mariko, on parle de résistance antimicrobiens lorsque des micro-organismes (bactérie, champignons et parasites) et virus acquièrent une résistance à un médicament anticrobie auquel ils étaient auparavant sensibles.

La résistance aux antimicrobiens est devenue extrêmement préoccupante pour les autorités sanitaires du Mali. Il est particulièrement alarmant de constater la propagation rapide, dans le monde entier, de bactéries multi résistantes provoquant des infections courantes qui ne sont pas sensibles au traitement par les antimicrobiens existants.

Ce problème est en grande partie due à une recrudescence de l'automédication et à une prescription anarchique des antibiotiques dans nos structures de santé qui peuvent conduire à une augmentation du coût de la prise en charge et une émergence de bactéries résistantes. L'usage approprié des antibiotiques demeure la pierre angulaire dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques.

En conséquence, la prescription de tout antibiotique doit être faite selon des critères rigoureux car son utilisation inappropriée a un double impact négatif sur la santé humaine et animale à coût énorme: retard de guérison, surcoût des soins, exposition aux effets secondaires voire décès; à long terme: sélection de bactéries multi résistantes avec des conséquences thérapeutiques et socioéconomiques graves.

■ Ibrahim Sanogo

Concours inter universitaire sur les propriétés intellectuelle et industrielle : Des lauréats primés par le Cemapi et le Bumda

« Développer la culture de la propriété intellectuelle en milieu universitaire et booster l'esprit d'entrepreneuriat et la créativité des jeunes étudiants » était l'ordre du jour de la 6ème édition du jeu concours dénommée « IP-Jeunesse », à l'intention des étudiants. Cette journée est le fruit d'une étroite collaboration entre le Centre Malien de la Promotion de la Propriété Industrielle (CEMAPI) et le Bureau malien des droit d'auteur (BUMDA), qui vise à vulgariser la propriété intellectuelle dans les écoles, les universités, les centres et instituts de recherche afin de susciter la créativité dans leur esprit.

Durant six ans, IP-Jeunesse était organisé en marge de la « Fête des Sciences ». Dans la formule actuelle, il n'est pas parvenu à apporter la visibilité escomptée pour la raison fondamentale. C'est pourquoi le CEMAPI, en collaboration avec le BUMDA, a eu l'idée d'organiser, jeudi 19 novembre 2020, ce concours à l'intention des étudiants, au Gouvernorat de District de Bamako sous la houlette des Ministres de l'Industrie, de commerce et de la promotion de l'investissement, Arouna Niang et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Pr Amadou Keita.

Il s'agit de 150 étudiants issus de 30 grandes universités publiques et privés du Mali qui vont concourir devant un jury à l'issue du quel concours les prix seront décernés aux trois lauréats à travers les meilleures notes.

En effet, la première étape de ce jeu-concours a porté sur la présentation d'un cours magistral ; notamment sur la définition de la propriété intellectuelle, cadre institutionnel de la propriété industrielle et les actes de la propriété industrielle.

À l'issue de la présentation, la seconde étape s'est axée sur la mise en compétition des étudiants sur la compréhension de la présentation qui leur a été exposé. Elle s'est déroulé sur la base de 3 séries d'exercices consignés dans un questionnaire à deux réponses vrai ou faux. En revanche, ce concours s'inscrit aussi dans le cadre de l'exécution du Plan opérationnel de la mise en œuvre de la Politique de Développement Industriel (PDI) en son objectif 3 qui vise à : « **encourager la création de nouvelles unités industrielles et l'utilisation des meilleures idées, technologies, techniques et méthodes en s'appuyant sur les actifs de la propriété intellectuelle** ».



À l'entame des propos, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Investissement a confié sa satisfaction aux deux structures en charge de la propriété intellectuelle pour la mise en œuvre de ces programmes de formation et de sensibilisation à l'intention des étudiants. Pour aller au fond de ses idées, le ministre Niang dira : Il s'agit d'appuyer le CEMAPI dans sa lutte contre les atteintes aux droits de la propriété industrielle, notamment la contrefaçon et la concurrence déloyale », avant de déclarer ceci : « **notre pays a besoin de la créativité des jeunes étudiants et il nous faut des solutions adéquates** ».

Rappelons que le Centre Malien de la Promotion de la propriété Industrielle (CEMAPI) et le Bureau Malien du droit d'auteur (BUMDA) sont les deux structures nationales chargées de l'administration de la propriété intellectuelle.

La propriété intellectuelle est le domaine comportant l'ensemble des droits exclusifs accordés sur des créations intellectuelles. Elle comporte deux branches, à savoir, la propriété littéraire et artistique. Ensuite, elle se subdivise aussi en droit d'auteur, droits voisins, entre autre.

La propriété industrielle couvre principalement le droit des marques, des brevets d'invention, des dessins et modèles industriels, des noms

commerciaux. A travers cette initiative, notre structure contribue à l'incubation de la jeunesse malienne en lui permettant de découvrir ou de mieux connaître le système de la propriété intellectuelle, notamment les domaines couverts par la propriété industrielle, les conditions d'octroi des droits de la propriété industrielle, les modes de recours en cas d'atteinte aux droits par les acteurs économiques et sociaux, a édifié la DG de la CEMAPI, Fatoumata Saragata Traoré.

Pour ce faire, il s'agit, pour nous d'intégrer les universitaires dans la notion de la Propriété Industrielle dans les programmes de formation du Cemapi, qui peut être pour eux une opportunité dans leur future évolution professionnelle. « **C'est un concours destiné à plus de 400 étudiants. Mais nous avons décidé de réduire ce nombre à 150 pour la raison du contexte sanitaire. Nous avons procédé à la sélection pour avoir ce nombre** », a expliqué la DG, Fatoumata Saragata Traoré. La cérémonie a enregistré la projection d'une vidéo institutionnelle sur les structures en charge de la propriété intellectuelle et la remise des prix décernés aux lauréats: 200 000 pour le premier, 150 000 attribué au deuxième bénéficiaire et 100 000 offert au troisième.

■ Ibrahim Sanogo

Mali : Un immense potentiel pétrogazier qui pourrait ne jamais être mis en valeur



Le Mali, troisième producteur africain d'or, a décidé en 2017 de se doter d'une industrie pétrolière tout aussi dynamique que l'industrie minière, sa principale pourvoyeuse de devises. Il faut savoir que le secteur connaissait déjà un certain développement, quoique timide, quelques années plus tôt, avant que les activités ne soient bloquées en 2012, en raison du conflit armé dans le nord du pays, le principal bassin pétrolier. Quelles sont les chances du Mali d'atteindre cet objectif, étant donné que les tensions dans le nord sont toujours aussi vives ?

Les premières campagnes d'exploration de pétrole au Mali ont démarré juste après les indépendances, au cours des années 1960, notamment avec des levés aériens comme première étape.

Carte « Les Echos » (2017)

Les travaux ont avancé timidement et, en 20 ans, environ 9000 km² de données sismiques 2D ont été relevés, à travers quatre grandes zones : le bassin de Taoudéni, la fosse de Nara, le bassin de Tamesna et le Gao Graben. En 1983, Exxon Mobil a déclaré le bassin de Taou-

déni comme étant le plus intéressant du Mali. De nombreuses perspectives pétrolières y ont notamment été détectées.

En 1983, Exxon Mobil a déclaré le bassin de Taoudéni comme étant le plus intéressant du Mali. De nombreuses perspectives pétrolières y ont notamment été détectées.

Dans les autres régions pétrolières, les résultats étaient loin d'être aussi satisfaisants. Cependant, le pays reste globalement largement inexploré en matière de potentialités pétrolières et gazières, estiment des analystes. Au total, seulement cinq puits d'exploration y ont été forés depuis. Du point de vue de l'industrie, c'est même l'aspect inexploré du pays qui lui donne du poids, car le potentiel pétrolier et gazier détecté lors des campagnes précédentes est très prometteur.

Fondamentalement, on suppose toujours que le pays serait en mesure de produire du pétrole et du gaz à des fins commerciales. D'autre part, les études récentes montrent des formations géologiques très similaires aux formations pétrolières de pays comme l'Algérie, le Tchad et le Soudan.

Depuis 2004 et l'adoption d'un code pétrolier, ainsi que le découpage des zones explorables en 29 blocs pour 700 000 km², on compte une

quinzaine de compagnies étrangères qui se partagent les domaines, sous la forme d'un contrat de partage de production. Parmi elles, on compte la société australienne Baraka Energy, la Sonatrach (Algérie), Heritage Oil (Qatar) ou encore Statoil (Norvège).

Depuis 2004, une quinzaine de compagnies étrangères se partagent les domaines d'exploration.

Taoudéni, le grand le bassin de Taoudéni est essentiellement une dépression centrée sur le nord du Mali, comprenant deux méga-séquences. La plus ancienne s'étend du Protérozoïque tardif au Paléozoïque précoce. Elle est composée de carbonates marins peu profonds et de schistes noirs inter-stratifiés. Avec ses 14 blocs, il s'étend de la Mauritanie au Mali, en passant par l'Algérie. C'est aussi le plus grand bassin sédimentaire du Nord-Ouest de l'Afrique. C'est en outre, l'un des plus grands bassins du Paléozoïque précoce en Afrique, avec des épaisseurs de sédiments de plus de 5000 m par endroits.

En 2006, une évaluation indépendante de son potentiel, menée par le consultant RPS Energy,

a montré que les cinq blocs détenus par la société Baraka Petroleum pourraient abriter jusqu'à 645 millions de barils d'huile et 9 Tcf de gaz naturel. Ce potentiel gazier, tout aussi important que celui de la zone de Muzarabani au Zimbabwe, ferait de la zone, l'une des régions les plus prolifiques en gaz naturel du continent africain. Des géologues ont, par ailleurs, noté des similitudes entre les provinces riches en pétrole d'Algérie, du Niger, du Soudan et de la Libye et le bassin de Taoudéni.

Ce potentiel gazier ferait de la zone, l'une des régions les plus prolifiques en gaz naturel du continent africain.

Entre 1974 et 1982, les programmes de forage exécutés dans la zone de Taoudéni ont permis de prélever des schistes noirs infracambriens riches en matière organique, avec un contenu organique total (COT) allant jusqu'à 20 %. Cela signifie que la zone est aussi potentiellement un important réceptacle pour d'immenses gisements de gaz de schiste.

Un potentiel en péril

Si le nord du Mali présente un potentiel pétrolier vanté par l'industrie, c'est aussi, pour

elle, l'une des régions les plus dangereuses pour l'exploration pétrolière. En effet, depuis plusieurs années, la région est contrôlée par de nombreux groupes djihadistes qui y opèrent. Leur contrôle couvre surtout les zones pétrolières évoquées ci-haut. Ces groupes ont une grande influence sur les populations locales et donc une plus grande permanence dans la région. Cela est dû en partie au fait qu'ils suppléent le gouvernement malien dont l'administration est défaillante dans certaines régions. Ainsi, depuis 8 ans, deux importants pôles aux idéaux opposés se partagent le contrôle de la région : la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI).

La CMA est un mouvement laïc qui s'oppose à la marginalisation du nord du Mali. C'est une coalition de groupes armés qui s'est constituée après la rébellion de 2012.

3CMA

Le CMA est une coalition de groupes armés qui s'est constituée après la rébellion de 2012.

Le groupe a participé aux accords de paix d'Alger de mai 2015 qui ont tenté de mettre fin à la guerre civile qui a duré trois ans au Mali. A travers ces discussions, la CMA a demandé que 20% de la production énergétique et minière de la région soit réinvesti dans le nord

du Mali.

A travers ces discussions, la CMA a demandé que 20% de la production énergétique et minière de la région soit réinvesti dans le nord du Mali.

En revanche, AQMI espère rétablir le Maghreb islamique et gouverner la région comme le faisaient les califats médiévaux. Pour atteindre cet objectif, le groupe a attaqué le 20 novembre 2015, des symboles occidentaux comme l'hôtel Radisson Blu à Bamako, faisant une vingtaine de morts. Il a, depuis lors, multiplié les attaques et la région est devenue hors de contrôle pour le gouvernement, malgré l'arrivée depuis janvier 2013 des forces françaises pour aider les forces maliennes à contenir l'avancée du djihadisme.

Ces groupes rendent quasiment impossibles des campagnes de forage et de développement dans la zone. Tout porte à croire que le terrorisme dans le nord du Mali est encore loin d'être éradiqué. Par conséquent, le pays risque de ne pas profiter de sitôt de ses potentielles ressources en hydrocarbures. Peut-être même jamais, au vu de l'émergence de technologies alternatives au pétrole, moins dommageables pour le climat.

Olivier de Souza

Source : olivierdesouza

SAER EMPLOI
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

Coopération Mali-Banque Africaine de Développement (BAD) : Signature de 9 accords destinés au financement de cinq projets pour un montant total de 50,82 milliards de FCFA



Le ministre de l'Economie et des Finances M. Alousséni SANOU et la Responsable pays du Groupe de la Banque africaine de Développement Mme Haly Louise Djoussou-Lorng ont signé 9 accords de prêts et de dons, destinés au financement de cinq projets, ce jeudi 19 novembre 2020 à Bamako.

« La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui revêt un caractère particulier car elle s'inscrit dans le cadre de la signature d'une série d'Accords de Financement suite à la pleine reprise de la riche et fructueuse coopération entre la Banque Africaine de Développement, notre Institution commune et le Gouvernement de Transition du Mali » a déclaré le Ministre de l'Economie et des Finances lors de la cérémonie.

D'un montant total d'environ 50,82 milliards de FCFA, ces neuf Accords de financement,

qui sont répartis en dons et en prêts, permettent de financer les projets ou programmes suivants :

- Le Programme d'Appui en Réponse à la crise de la COVID-19 dans les Pays du G5Sahel (Parc COVID-19 – G5 Sahel) sous forme d'appui budgétaire ;
- Le Programme de Développement de la zone spéciale de Transformation Agro-industrielle des Régions de Koulikoro et Péri-urbaine de Bamako (PDZSTA-KB) ;
- Le Programme d'adhésion de la République du Mali à l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) ;
- Le Projet d'urgence exceptionnel en faveur des Pays à Faible Revenu, membres de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de Renforcement des Systèmes de Santé de la Gambie, du

Mali et du Niger pour lutter contre la Pandémie de COVID-19;

- Et le projet de soutien au développement de l'écosystème entrepreneurial des MPME/MPMI.

Le ministre SANOU a expliqué que : « Les plus hautes Autorités de la Transition malienne se réjouissent de cette bonne dynamique de reprise de la coopération qui ouvre de belles perspectives d'accompagnement des efforts du Gouvernement de la Transition par la BAD ». Il a réaffirmé leurs engagements et disponibilité à poursuivre, à renforcer davantage les relations de coopération riche et dynamique avec la Banque Africaine de Développement. À travers ces projets, la Banque Africaine de Développement souhaite réaffirmer son engagement à soutenir les nouvelles autorités maliennes dans la réalisation de leur mission

selon la Responsable pays de la BAD Mme Haly Louise Djoussou-Lorng.

“La signature de ces accords de financements intervient à un moment crucial et déterminant pour le Mali, à savoir le début d’une transition visant à créer de nouvelles bases pour un Mali plus inclusif et réengagé ” déclare t-elle.

Avant de clôturer la cérémonie, le ministre de l’économie et des finances a donné les assurances pour une mise en œuvre diligente des projets ou programmes et avec la gouvernance souhaitée à travers le respect scrupuleux, de part et d’autre, des engagements définis dans les différents Accords signés.

Il a adressé les vifs remerciements du Gouvernement de Transition du Mali aux plus hautes autorités de la Banque pour les efforts louables déployés pour accompagner le développement socio-économique du Mali.

Descriptifs des cinq projets

1. Le Programme d’Appui en Réponse à la crise de la COVID-19 dans les Pays du G5 Sahel (Parc COVID-19 – G5 Sahel).

C’est une opération d’appui budgétaire en réponse à la crise sanitaire du Covid 19 au Mali. Il est financé par trois (03) instruments pour un montant total de 36 millions UC soit environ 28,5 milliards de FCFA. Ces trois instruments sont constitués de deux prêts d’un montant total de 29,1 millions UC soit environ 23 milliards de FCFA et d’un don de 6,9 millions UC soit environ 5,457 milliards de FCFA.

Ce projet a pour objectif de soutenir la phase de riposte sanitaire et sociale et de contribuer à l’atténuation des risques macroéconomiques dans les cinq pays membres du G5 Sahel.

2. Le Programme de Développement de la zone spéciale de Transformation Agro-industrielle des Régions de Koulikoro et Péri-urbaine de Bamako (PDZSTA-KB)-« Agropole Koulikoro-Bamako »

L’objectif de ce programme est de contribuer à la réduction des importations des produits agro-alimentaires et à l’amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Mali, à travers la création de pôles de développement agro-industriels portés par le secteur privé. L’Agropole Koulikoro-Bamako contribuera à améliorer l’employabilité des jeunes et des femmes ainsi que les revenus des populations. D’un coût total de 16,26 millions d’unités de Compte (UC), soit environ 13,35 milliards de FCFA, ce programme sera financé à travers quatre instruments dont un prêt FAD de 10,5 millions d’Unités de Comptes UC et trois dons de 5,76 millions d’Unités de Comptes.

3. Le Programme d’adhésion de la République du Mali à l’Agence pour l’Assurance du Commerce en Afrique (ACA).

Ce Programme vise principalement à améliorer le profil du risque pays du Mali afin de faciliter au Gouvernement la levée de ressources sur les marchés financiers pour financer des projets d’envergure publique. Il vise également à

faciliter et à renforcer les investissements ainsi que les échanges commerciaux du secteur privé. Son financement est assuré par un prêt d’un montant de 7,3 millions UC soit 5,77 milliards de FCFA.

4. Le Projet d’urgence exceptionnelle en faveur des Pays à Faible Revenu membres de la CE-DEAO et de Renforcement des Systèmes de Santé de la Gambie, du Mali et du Niger pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

Il est financé par un don de 3,750 millions de FCFA soit environ 3 milliards de FCFA.

L’objectif général de ce projet est de renforcer les capacités des entités nationales et régionales de la CEDEAO pour réduire la propagation et stopper la pandémie de la COVID-19 en Afrique de l’Ouest. Il permettra aussi de créer les conditions d’un système de surveillance et de contrôle des maladies résilientes.

5. Le projet de soutien au développement de l’écosystème entrepreneurial des MPME/MPMI.

D’un coût de 360 000 dollars soit environ 202 millions de FCFA, ce projet est un appui institutionnel d’assistance technique et matériel pour faciliter l’accès au financement et la promotion des Mésopetite-moyenne entreprises et de l’entreprenariat des jeunes. Il sera mis en œuvre à Bamako et ses environs.

Source : Gouvernement du Mali



Les humeurs de Facoh : La république en panne

L'indépendance du Mali fut proclamée par l'US-RDA le 22 septembre 1960 et de ce jour à maintenant nous en sommes à 3 républiques. Comparaison idiote pour comparaison idiote comme dirait Aimé Césaire, la République française qui nous apprend la démocratie occidentale enseignée par ses philosophes du XVIII^e siècle, de la révolution française de 1789 à maintenant, n'en connaît que 5 en plus de 200 ans d'histoire.

La Grande Bretagne étant une monarchie de type constitutionnel n'en connut qu'une seule, celle de William Cromwell au XVII^e siècle, vite écrasée dans le sang par le camp monarchiste. Les USA, de leur indépendance en 1776 à ce jour, sont toujours gouvernés par une même constitution, celle de cette même année et est très sensible aux modifications constitutionnelles pour quelque motif que soit. D'ailleurs la tradition des Républiques différentes les unes des autres, souvent se copiant, est bien française en raison de l'instabilité politique installée par la révolution française et dont les III^e et IV^e Républiques furent des archétypes.

Si la 1^{ère} République du Mali (1960-1968) fut remarquable par sa stabilité et ses réalisations socio-économiques, en revanche celles qui suivirent se distinguèrent notablement par des échecs successifs en plusieurs domaines. Le régime d'exception du CMLN, forteresse de dictature sauvage en son temps, gouverna par décrets et ordonnances entre 1968 et 1974 après avoir supprimé la constitution de 1960. Toutes les constitutions qui suivirent, venues à la suite de graves crises politiques, ne furent que des copies pâles de 1960 avec la marque



que les constituants de 1991 s'inspirèrent du parchemin gaullien de 1958, fondant ainsi la III^e République malienne, ne firent que réchauffer la vieille marmite de 1960. Si la Première République, en dépit de l'hostilité politique environnementale, parvint à mettre les citoyens au même niveau par ses réussites spectaculaires, celles qui la remplacèrent s'abonnèrent avec déshonneur au creusement du fossé entre les fils de la nation. L'UDPM succéda en 1974 au CMLN jugé régime de bandits politiques ayant trop regardé les films du Far West américain. Mais ce régime de parti unique constitutionnel ne fit pas mieux que celui des soldats du CMLN qui ressemblaient étrangement à Samuel Doe de la Sierra-Leone voisine bien qu'ils fussent antérieurs à celui-ci de plusieurs années. A l'ère démocratique, le pays prit l'habitude de se nourrir de crises politiques tantôt justifiées, tantôt idiotes comme celle de 2012 ayant emporté le président ATT.

Jamais crise politique au Mali ne fut aussi insolite et burlesque que celle-là en raison du contexte et de l'amateurisme de ses auteurs. ATT cueilli à froid comme les têtes fortes du Directoire de la révolution française lors du coup du 18 Brumaire, ne dut le salut, en tant qu'officier supérieur et chef des armées, qu'au concours de l'ambassade des USA où il trouva refuge. Il finit comme Napoléon Bonaparte à propos duquel Chateaubriand avait dit : "Déjà sous Napoléon perçait Bonaparte". Quant à IBK, l'homme de "je le ferai, inchallah", de sa chute, il n'y a de responsable que lui-même tant ce peuple avait cru en sa maturité politique et à son patriotisme à nul autre pareil. Dans ces conditions, que la République soit bloquée par des politicards, cela ne relève point du hasard.

Facoh Donki Diarra

(Écrivain Konibabougou)
Source : Mali Tribune



CNT : Des partis politiques exigent l'abrogation du décret portant sur la clé de répartition

Le cadre de concertation des partis politiques et le ministère de l'administration territoriale se sont réunis ce jeudi 19 novembre à Kati. Cette première rencontre depuis le coup d'Etat du 18 août, a été une occasion pour les formations politiques d'exiger officiellement l'annulation du processus de mise en place du Conseil national de transition (CNT).



Il s'agissait d'une rencontre de prise de contact entre les partis politiques et le ministre de l'administration territoriale, le lieutenant-colonel Abdoulaye Maïga. Mais les représentants des partis en ont profité pour revenir sur le processus de mise en place du Conseil national de Transition.

A l'unanimité, les délégués des partis politiques ont exigé l'abrogation du décret fixant la clé de répartition des représentants devant siéger au CNT signé le 10 novembre, par le président de la transition.

« Nous sommes disposés à accompagner la transition, mais nous n'adhérons pas au processus de mise en place du CNT. Nous demandons des concertations avec tous les acteurs

sociaux et politiques. Nous avons des problèmes dans le pays et la résolution requiert l'apport de tout le monde », a insisté Pr Tiémoko Sangaré, président de l'Adéma-PASJ. Accompagné par ses collègues de la Réconciliation nationale et de la Refondation de l'Etat, le ministre de l'Administration territoriale n'a pas pu convaincre les partis à adhérer au processus de mise en place du CNT, organe législatif de la Transition. Par contre, le Lieutenant-Colonel Maïga rassure les partis politiques de remonter leurs doléances à qui de droit.

Il faut rappeler que la clé de répartition établie par les autorités de la transition accorde 22 membres aux forces de défense et de sécurité

et 11 membres à l'ensemble des partis politiques.

Les 88 sièges restants sont repartis entre les organisations de la société, les organisations professionnelles, les syndicats, les groupes armés et les Maliens de l'étranger.

Certains partis politiques n'ont pas envoyé de dossiers de candidature pour la mise en place du CNT. Parmi eux, le Parti pour la renaissance nationale (PARENA). Le secrétaire général du parti du « bélier blanc » proteste contre le quota réservé aux militaires dans la clé de répartition.

Source : studiotamani



Justice : Le dernier réquisitoire d'un procureur en sursis ?

La rentrée des cours et tribunaux a lieu le jeudi dernier à la Cour Suprême du Mali, sous la présidence du président de la transition, Bah N'Daw, du Vice-président, le colonel Assimi Goita, du Premier ministre Moctar Ouane et des membres du gouvernement, des autorités judiciaires... Occasion pour le procureur général de cette cour, Boya Dembélé, celui-là même qui est aujourd'hui récusé par la famille des procureurs et poursuivants, à travers leur association, de revenir sur certains maux qui minent la société et le terrain de la justice !

En effet, dans son réquisitoire, il n'a pas manqué d'attirer l'attention des acteurs de la justice à être plus regardant sur la nécessité de la garde-à-vue et l'utilisation du mandat de dépôt. Il les a invités à arrêter avec les publicités sur eux-mêmes dans différentes affaires et à sévir contre les dérapages sur les réseaux sociaux.

Les libertés peuvent être restreintes en période exceptionnelle, mais elles le sont au quotidien par les juges et les Officiers de Police Judiciaire, seuls habilités, de par la loi, à priver même les citoyens de

leur liberté en cas d'infraction à la loi. Les OPJ agissent par le biais de la garde-à-vue, les juges par le biais du mandat de dépôt. Cependant, toutes ces mesures privatives de liberté sont strictement encadrées par la loi et gou-

vernées par le principe selon lequel « La liberté est la règle, et la détention l'exception », fera-t-il savoir, non pas sans appeler les parquets à veiller strictement à cela.

Et pour cause, dénonce-t-il, des abus sont souvent constatés à ces niveaux, abus qu'il faudra nécessairement circonscrire. « La garde-à-vue et le mandat de dépôt ne sont pas indispensables dans tous les cas. Tant qu'une personne suspectée ou poursuivie dispose d'une garantie suffisante de représentation et que l'OPJ ou le Juge ne courent aucun risque à voir s'échapper celle-ci, la garde-à-vue ou le mandat de dépôt ne doivent pas être systématiquement ordonnés », a-t-il insisté.

Tout en indiquant que ni les OPJ ni les Juges ne doivent se comporter en justiciers, et ils n'en ont que faire d'ailleurs, à ses yeux, les pouvoirs que la loi leur confère étant largement suffisants. Et Boya Dembélé de dénoncer : « Dans des affaires récentes qui défraient la chronique, il nous a été donné de constater que sur les réseaux sociaux, des OPJ s'adonnent à des publicités concernant l'arrestation de bandits pour se mettre eux-mêmes en valeur, souvent même au mépris de la présomp-



tion d'innocence.

La même pratique commence à gagner le milieu de la Magistrature à l'occasion d'affaires concernant les atteintes aux biens publics et l'arrestation de personnalités publiques brandie comme un trophée. Ceci est déplorable. Ni le Juge ni l'OPJ n'a besoin de publicité pour les actes qu'il pose, surtout dans la phase de l'enquête préliminaire ou de l'instruction préparatoire. La publicité à ces stades de la procédure ne fait que nuire d'ailleurs à l'efficacité de la procédure. J'en appelle à leur sens de la mesure et les exhorte à ne pas céder à la tentation de se mettre sur la place publique, lorsque ce n'est pas nécessaire. En accomplissant vos offices avec pondération, mesure et discrétion, vous n'en sortirez que davantage grandis ».

Un autre problème qui n'est pas passé inaperçu aux yeux de Boya Dembélé a trait à l'usage fait des citoyens par les réseaux sociaux qui commencent à devenir une gangrène pour notre société. « Ils sont utilisés pour régler des comptes personnels. Des pages sont ouvertes rien que pour servir à insulter des personnes avec qui d'autres ont maille à partir. Au lieu d'être une tribune d'échanges d'informations saines et crédibles, de communication et de convivialité, ils sont devenus un tribunal (usurpant ainsi aux juges leur mission), et des lieux de dérives de tous ordres ».

« Il est temps de mettre fin à ces pratiques », instruit-il aux juges et Procureurs, qu'il en-

courage d'ailleurs à continuer à sévir contre les dérapages sur les réseaux sociaux dans le respect des lois de la République, mais aussi à une utilisation mesurée du mandat de dépôt, sauf quand cela est absolument nécessaire ! Un très beau réquisitoire présageant peut-être une renaissance de la justice malienne. Sauf que le procureur qui a fait cet excellent réquisitoire se trouve dans le viseur de l'Association Malienne des Procureurs et Poursuivants (AMPP) qui, à ce jour, n'a pas encore gobé sa nomination au poste de PG de la Cour Suprême par son beau-père ! En effet, l'Associa-

tion Malienne des Procureurs et Poursuivants (AMPP) s'insurgeait dans une lettre ouverte adressée à Bah N'Daw, il y a juste une semaine, contre ce qu'elle a appelé « la nomination d'un magistrat non indiqué » aux fonctions de Procureur général.

Tout en appelant le président de la transition à mettre un terme à cette triste forme d'injustice commise par le dernier gouvernement d'IBK. «**Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur l'ampleur de la crise provoquée à la Cour par la nomination d'un magistrat non indiqué aux fonctions de Procureur Général** », indique-t-on dans ladite lettre ouverte. Non sans préciser que l'Association Malienne des Procureurs et Poursuivants (AMPP) «**réfute toute caution à cet acte posé par le gouvernement restreint, en violation de la loi et au mépris des observations pertinentes du Conseil Supérieur de la Magistrature** ».

Pour l'AMPP, l'attribution des fonctions de Procureur général de la Cour Suprême est commandée par des critères objectifs définis par la loi, et non tributaire du bon vouloir ou de l'humeur d'un Ministre, de ses affinités personnelles avec un magistrat, ou du degré de servilité de celui-ci à l'égard du pouvoir politique. Si ce refus de cautionner la nomination de Boya Dembélé comme procureur par l'AMPP persiste, ce serait peut-être le dernier réquisitoire de l'homme à ce poste !

■ Yama DIALLO



Conseil Supérieur de la Fonction Militaire : Les nouveaux textes adoptés expliqués aux troupes



Le Directeur des Ressources Humaines des Armées, le Colonel Mohamed Ly, a clôturé sa campagne de sensibilisation et d'information sur les 12 textes élaborés par le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire. Après avoir sillonné quelques casernes, c'est autour de celles de Bamako et de Kati que le Colonel Ly a fini sa campagne de sensibilisation, le 20 novembre dernier à la Base Aérienne 101 de Sénou.

Selon le Directeur des Ressources Humaines des Armées, cette mission a été la plus belle chance de prendre en compte ce que veulent savoir les hommes. Pour lui, les hommes ont parfaitement connaissance des textes et cela veut dire que l'objectif fixé a été atteint. « Nous avons aussi eu à débattre d'autres préoccupations qui ne sont pas en rapport avec le texte, mais qui nous ont permis de donner des éclaircissements par rapport à un certain nombre de problématiques dans les ressources humaines des Armées », a-t-il indiqué.

Pour le Colonel Ly, l'équipe de sensibilisation est maintenant en phase avec la grande majorité du personnel de l'Armée. « Nous sommes disposés à introduire ces textes en prenant en compte les changements souhaités via le rapport du Conseil Supérieur de la Fonction Militaire et les quelques avis pertinents lors des échanges », dira-t-il, tout en indiquant qu'il n'y aura jamais de textes parfaits. Mais l'objectif, selon lui, est d'amener l'armée vers un vrai changement, et cela ne saurait se faire sans l'adhésion de tous.

Aussi reste-t-il convaincu que les nouveaux textes vont contribuer au changement souhaité. Il faut rappeler que cette campagne fait suite à la dernière session extraordinaire du Conseil Supérieur de la Fonction Militaire, tenue le 18 septembre dernier à la Direction de la Justice Militaire. Une session qui avait pour objectif de faire une lecture approfondie des textes fondamentaux qui régissent la carrière des militaires, notamment les avancements dans les grades et les accès dans les

écoles de formation.

Le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire, faut-il le noter, est à la fois un cadre institutionnel de concertation des militaires et un organe de proposition dont le but est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des militaires. Prévu par le Statut général des militaires, le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'Armée. Il est consulté sur les projets de textes d'application de ce Statut et donne un avis objectif sur toutes les questions ayant trait aux conditions de vie et de travail.

Il est l'expression manifeste de la prise en compte des spécificités de chaque corps et des diversités qui doivent pouvoir s'exprimer dans le cadre de l'unité, la cohésion et la discipline, à travers la présence en son sein des représentants de toutes les armées et de tous les services.

■ Yama DIALLO

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Qu'est-ce que la nationalité ? Définition

La nationalité est l'appartenance juridique à un État. Être de nationalité française, canadienne ou belge, cela signifie appartenir à la France, au Canada ou à la Belgique.

Obtenir une nationalité offre des droits et des devoirs : le droit d'obtenir une pièce d'identité, et le devoir de respecter les lois de l'État auquel on appartient.

Le mot nationalité est basé sur le mot nation, mais il désigne l'appartenance d'un individu à un État et non une nation.

Il ne faut pas confondre nationalité et citoyenneté. La citoyenneté est le droit de vote dans un État.

- On peut être citoyen sans être de nationalité. Par exemple, il existe une citoyenneté européenne.
- On peut être de nationalité sans être citoyen (exemple les enfants mineurs).

OBTENTION D'UNE NATIONALITÉ

Une nationalité s'obtient à la naissance, selon les lois des états :

- On obtient la nationalité de ses parents

(droit du sang) ;

- On obtient la nationalité de l'État dans lequel on est né (droit du sol).

On peut également obtenir la nationalité, par mariage avec un « national » du pays ou bien après acceptation d'une demande de naturalisation.

UN DROIT NATUREL

Le droit à une nationalité est un droit naturel : il est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948).

Tout individu a droit à une nationalité. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

La double nationalité

La double nationalité est le fait de posséder en même temps deux nationalités.

Certains États l'interdisent la double nationalité et peuvent déchoir un double national de la nationalité concernée (cas de l'Azerbaïdjan, de l'Éthiopie, du Japon, de la République démocratique du Congo).

Certains ne l'interdisent que pour l'exercice de certains mandats politiques ou fonctions publiques cas de l'Australie, de la Dominique

de Taiwan, du Kirghizistan.

Le Conseil de l'Europe par la Convention de Strasbourg du 6 mai 1963, a décidé que toute acquisition d'une nouvelle nationalité (par naturalisation ou autre moyen) d'un des États contractants par un citoyen d'un autre État contractant conduisait à l'abandon automatique de la nationalité d'origine. Cependant certains membres qui avaient accepté ces principes en 1963, les ont abandonnés à partir de 2007. Ils acceptent donc la double nationalité. C'est le cas de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège, de l'Espagne, de la Suède et du Royaume-Uni.

Depuis 1913, l'Allemagne interdit la double nationalité, cependant elle l'accepte pour les ressortissants de l'Union Européenne et de la Suisse.

En France, en 2008, les doubles nationaux représentent 5% de la population âgée de 18 à 50 ans. Les deux tiers des immigrés d'origine maghrébines, 43% de ceux venant du Portugal ont conservé la double nationalité.

savoirdroit

NATIONALITÉ

lalanguefrancaise.com/dictionnaire

États Unis : Retour sur quinze années d'erreurs de Biden en Irak

Fervent partisan de l'invasion américaine de l'Irak, en 2003, Joe Biden a même plaidé pour la division de ce pays en trois entités autonomes, tout en stigmatisant la France en termes injurieux.



Alors que Barack Obama s'opposait courageusement à l'invasion de l'Irak, en 2003, son futur vice-président en était un chaud partisan au Sénat. Joe Biden est allé encore plus loin que la plupart des « faucons », proposant en 2006-2007 que l'Irak soit divisé en trois entités autonomes, sunnite, chiite et kurde, ce qui n'aurait fait qu'aggraver la guerre civile alors en cours, elle-même directement causée par l'occupation américaine. Il est important de revenir sur cet épisode, très révélateur de la vision du Moyen-Orient du prochain locataire de la Maison blanche, afin que l'idéalisation du vainqueur de Donald Trump ne conduise pas à de nouvelles et sérieuses désillusions.

UN « FAUCON » PRÊT À DIVISER L'IRAK

Biden, sénateur du Delaware depuis 1973, préside la puissante commission des Affaires étrangères quand, à l'été 2002, il relaie la propagande de l'administration Bush sur les « armes de destruction massive » que détiendrait l'Irak: « Saddam Hussein doit abandonner ces armes ou il doit abandonner le pouvoir ». Un tel soutien est essentiel pour la Maison blanche, confrontée à un Sénat majoritairement démocrate. En octobre 2002, Biden est un des 29 sénateurs démocrates à voter,

contre l'avis de 23 autres et aux côtés de 48 élus républicains, le chèque en blanc qui permet à George W. Bush de mener la guerre à sa guise en Irak. En juillet 2003, trois mois après le renversement de Saddam Hussein, et malgré l'échec des 150.000 soldats américains en Irak à trouver la moindre trace d'armes de destruction massive, Biden persiste et signe: « Je l'ai dit l'an passé, et je le crois aujourd'hui, avec les milliards de dollars à la disposition de Saddam, je n'ai aucun doute qu'au bout de cinq ans, il aurait gagné accès à une arme nucléaire tactique ». Le toujours sénateur Biden participe alors activement à la campagne de dénigrement de la France, accusée de tous les maux pour ne pas avoir soutenu l'invasion américaine de l'Irak: « Nous savons tous que les Français ont été tout sauf coopératifs,

qu'ils ont même été casse-c... » (a pain in the you-know-what). Cette diffamation du plus vieil allié des Etats-Unis s'accompagne d'une manœuvre de Biden pour réécrire sa propre histoire sur l'Irak: en octobre 2004, il affirme « n'avoir jamais cru à la détention d'armes de destruction massive » par le régime de Saddam. Alors que la constitution d'un Irak fédéral et démocratique est approuvée par référendum en octobre 2005, donnant de larges pouvoirs au gouvernement régional du Kurdistan, dans le nord du pays, Biden propose, six mois plus tard, d'aller encore plus loin en divisant l'Irak en trois entités sunnite, chiite et kurde, le pouvoir central de Bagdad étant réduit au minimum. Cette partition de fait du pays suscite d'autant plus d'oppositions qu'elle risquerait offrir aux jihadistes de « l'Etat islamique en Irak » (EII) le contrôle sur une zone vidée de sa population chiite.

UNE VISION CONFESIONNELLE DU MOYEN-ORIENT

Dans un Irak encore largement multiconfessionnaire, surtout à Bagdad, le « plan Biden » aurait contribué, s'il avait été adopté, à accélérer le nettoyage ethnique perpétré par les milices confessionnelles. La logique tripartite du sénateur démocrate est transposée abruptement depuis la Bosnie-Herzégovine, où elle n'a pourtant conduit qu'à paralyser l'autorité de Sarajevo. Elle est en outre terrible pour les groupes minoritaires que sont les Chrétiens, les Turkmènes ou les Yézidis, livrés à l'arbitraire du groupe dominant dans son secteur respectif d'Irak. Biden s'oppose en revanche au « surge » américain en Irak, où les renforts déployés s'appuient sur des milices sunnites, dites du « Réveil » (Sahwa), pour refouler, et finalement vaincre les groupes jihadistes.



Biden préfère plutôt poursuivre le mirage de son « plan », approuvé par un vote non-contraignant du Sénat en septembre 2007, au moment même où un sondage conduit par la BBC en Irak donne 9% de réponses favorables à une division de l'Irak (contre 62% en faveur d'un gouvernement central digne de ce nom).

La vision de l'Irak par Biden est définie par des critères strictement confessionnels, sans prise en compte du sentiment national irakien, ni des conséquences pour le reste du Moyen-Orient d'un éclatement du pays. Quand Obama confie, en 2009, le dossier irakien à son vice-président, celui-ci va miser sans réserve sur l'homme fort de la communauté chiite, Nouri al-Maliki, Premier ministre depuis 2006. Biden apporte ainsi un soutien déterminant au maintien de Maliki à son poste, en novembre 2010. Peu importe l'autoritarisme de plus en plus agressif du chef du gouvernement irakien, sa coopération de plus en plus étroite avec l'Iran et son acharnement sectaire contre les milices sunnites du « Réveil », seul compte pour Biden la réussite du retrait américain hors d'Irak en 2011. Cette politique américaine à très courte vue favorise le retour de flamme de l'EII qui, en 2013, prend pied dans la Syrie voisine et devient « l'Etat islamique en Irak et en Syrie », connu sous son acronyme arabe de Daech. Ce n'est qu'en août 2014, deux mois après la chute de Mossoul et un mois après la proclamation du pseudo-califat jihadiste, que Biden abandonnera enfin Maliki, contraint de quitter le pouvoir. Il n'en pèsera pas moins en faveur d'une couverture aérienne des Etats-Unis aux milices pro-iraniennes, qui a permis aux Gardiens de la Révolution d'étendre leurs réseaux dans tout le pays et les a placés en position de force lors de la crise de janvier dernier. Ce rappel de l'histoire irakienne de Biden prouve que, chaque fois qu'il a eu à trancher, le sénateur, devenu vice-président, a toujours choisi l'option la plus risquée en termes de conflit international et de guerre civile. Et rien ne prouve que le futur président ait tiré la moindre leçon de tant d'erreurs passées.

Source : le Monde

Allemagne : Quinze ans de pouvoir pour la chancelière Angela Merkel

C'était le 22 novembre 2005. Deux mois après les élections générales, Angela Merkel était élue pour la première fois chancelière à la tête d'une grande coalition. À l'époque, personne n'aurait parié sur une telle longévité et popularité de la nouvelle dirigeante allemande.



Le 18 septembre 2005, lorsque les bureaux de vote ferment et que les estimations apparaissent sur les écrans, une douche froide s'abat sur les conservateurs emmenés par Angela Merkel. Tous les sondages réalisés quelques jours plutôt donnaient à la CDU et à son allié bavarois CSU plus de 40% des voix. À l'arrivée, avec 35,2%, les deux partis doivent se contenter d'un score historiquement bas. Et le chancelier sortant, le social-démocrate Gerhard Schröder, largement distancé avant le scrutin, a remonté son handicap et fait presque jeu égal avec les conservateurs, 34,2%. Dans le nouveau Parlement, CDU-CSU n'ont que quatre sièges de plus que leurs adversaires. Le soir du scrutin, les Allemands qui suivent la table ronde traditionnelle avec les chefs de parti, découvrent un Gerhard Schröder sûr de lui et souriant, excluant qu'Angela Merkel puisse lui succéder à la chancellerie. L'intéressée fait une mine déconfite. La tradition parlementaire est finalement respectée. La force disposant du plus grand groupe au Bundestag obtient un mandat pour constituer un gouvernement. À l'arrivée, seule

une grande coalition associant l'Union chrétienne-démocrate et le SPD est envisageable. C'est la deuxième fois dans l'histoire de la RFA qu'une telle constellation voit le jour. Angela Merkel est élue le 22 novembre 2005 avec une large majorité par le Bundestag, même si 51 députés lui font défection.

Une première élection à la forte charge symbolique

C'est la première fois depuis la fondation du pays en 1949 qu'une femme est élue cheffe de gouvernement. L'élection de la nouvelle chancelière est aussi un symbole pour le pays réunifié quinze ans auparavant avec l'arrivée au pouvoir d'une Allemande de l'Est. Cette désignation couronne une carrière politique commencée avec la chute du mur de Berlin. Angela Merkel, active au sein d'un nouveau parti créé dans la RDA finissante, est promue porte-parole adjointe du dernier Premier ministre est-allemand, le seul à avoir été élu démocratiquement. Après la réunification, elle devient ministre au

sein du gouvernement d'Helmut Kohl, à la Jeunesse puis à l'Environnement et reste aux affaires durant huit ans. Lorsque son père en politique se retire, battu par Gerhard Schröder en 1998, Angela Merkel devient secrétaire générale de la CDU. Deux ans plus tard, elle prend la direction du parti alors que le mouvement est à terre après les révélations sur l'affaire des caisses noires mises en place par Helmut Kohl. Celle que l'ex-chancelier appelait « Das Mädchen », « la petite fille », se permet ce qu'aucun mâle n'aurait jamais osé. Dans un article retentissant, elle abat la statue du commandeur et estime qu'il faut tourner la page de l'ère Kohl.

Pour ce parti traditionnellement masculin, conservateur, ouest-allemand et majoritairement catholique, c'est une révolution. Une femme de l'Est, fille de pasteur protestant, sans enfants, qui n'a « régularisé » que deux ans plus tôt son union libre avec son compagnon, le très discret chimiste Joachim Sauer, prend la direction du parti. À l'époque, les caciques de la CDU voient d'un œil sceptique la nouvelle venue perçue comme un ovni et une solution transitoire. Angela Merkel manque d'assise au sein du mouvement. Elle préfère en 2002 laisser la main à la CSU pour la course à la chancellerie. Le Bavarois Edmund Stoiber est désigné par les conservateurs et frôle la victoire.

Un record de longévité politique en Allemagne

Lorsque Angela Merkel est élue comme chancelière trois ans plus tard, personne ne peut imaginer qu'elle égalerait le record de longévité politique d'Helmut Kohl en restant quinze ans au pouvoir durant quatre législatures, qu'elle serait désignée une douzaine de fois comme la femme la plus puissante du monde par le magazine Forbes et comme la dernière « défenseure du monde libre » après l'élection de Donald Trump il y a quatre ans. Sur la scène internationale, Vladimir Poutine est un des rares, parmi les poids lourds, à disposer d'une longévité plus importante au pouvoir qu'Angela Merkel. La chancelière a travaillé en quinze ans avec quatre présidents français différents et Joe Biden sera également le quatrième hôte de la Maison Blanche avec lequel elle collaborera dans quelques semaines. Après quinze ans, quel bilan tirer ? Si Willy



Brandt a été, au début des années 1970, associé à l'Ostpolitik, la politique de détente avec la RDA communiste et l'Union soviétique, si Helmut Kohl est entré dans l'Histoire comme un grand Européen et père de la réunification, si Gerhard Schröder a été le père d'importantes réformes sociales, difficile de trouver un grand dessein pour Angela Merkel.

Une chancelière des crises

Piètre oratrice, modératrice dans l'âme, peu adepte des sorties lyriques et championne des avancées pas à pas, cette absence de vision correspond aussi au tempérament de l'intéressée. Angela Merkel a en revanche été une chancelière des crises durant lesquelles elle a évité des soubresauts trop rudes à son pays. Les dossiers européens auront beaucoup compté. Quand elle arrive au pouvoir, les Pays-Bas et la France ont rejeté le projet de Constitution européenne. Il faut trouver une alternative. Et à partir de l'automne 2008, la crise financière puis économique frappe. Plus tard, la zone euro est sous tension ; la sortie de la Grèce n'est pas exclue. Merkel s'impose par ses talents de négociatrice et son endurance durant les marathons bruxellois. C'est aussi l'époque où l'Allemagne n'a pas bonne presse à l'étranger. On lui reproche de s'arc-bouter sur les principes de rigueur qui ont fondé son modèle après la guerre et d'être

sans empathie pour les pays du Sud de l'Europe. La popularité de Merkel à l'étranger en souffre ; elle écope d'un nouveau surnom « Madame No ». L'accord trouvé avec Paris puis les autres partenaires au printemps pour une relance budgétaire européenne et une mutualisation des dettes constitue un tournant historique.

La chancelière devient incontournable sur d'autres dossiers internationaux. Lors de l'invasion de la Crimée, la crise la plus grave depuis l'intervention de l'URSS en Tchécoslovaquie en 1968, elle est en première ligne et négocie des nuits entières aux côtés de François Hollande avec Vladimir Poutine et les responsables ukrainiens. Malgré leur rapport difficile, elle reste une interlocutrice de l'hôte du Kremlin avec lequel elle peut s'entretenir en russe ; lui parle allemand. Merkel joue les VRP à de nombreuses reprises pour promouvoir les entreprises allemandes en Chine. Lorsque les responsables de Pékin sont en Europe, Berlin est pour eux plus prioritaire que Bruxelles. La valse des limousines devant la chancellerie donne le tournis.

Surnommée Mutti

Dans toutes ces crises, Angela Merkel surnommée par beaucoup « Mutti », « Maman », devient en quelque sorte la mère de la nation et donne aux Allemands l'impression d'être

entre de bonnes mains en qui on peut faire confiance et qui les protégeront des affres du monde. Les campagnes électorales se personnalisent. « Vous me connaissez » affirme l'intéressée à ses concitoyens en 2013. Une énorme affiche près de la chancellerie montre juste les mains d'Angela Merkel avec sa pose préférée, une sorte de losange. Une personnalisation qui n'a rien de monarchique. Angela Merkel conserve ses allures simples, va se servir elle-même au buffet de l'hôtel durant les sommets européens et on la voit faire ses emplettes à Berlin.

Le côté mère de la nation va de pair avec le style politique de la chancellerie plus dans la modération et le dialogue que dans l'action solitaire. Un style qui s'épanouit dans une grande coalition fondée sur la négociation et le consensus. Trois des quatre législatures Merkel auront été dirigées par de tels gouvernements, à l'exception de la deuxième où une alliance entre chrétiens-démocrates et libéraux gouverna le pays entre 2009 et 2013.

Des décisions fortes, prises dans l'urgence

Angela Merkel, connue pour mûrir longuement ses décisions peut aussi surprendre et trancher rapidement. C'est le cas après la catastrophe de Fukushima en 2011, lorsque l'abandon complet du nucléaire est décidé en quelques jours alors que le même gouvernement venait de prolonger la durée de vie des centrales existantes. C'est aussi le cas pour la suspension de la conscription qui transforme la Bundeswehr en une armée de métier. Une autre décision prise dans l'urgence allait marquer l'ère Merkel, celle début septembre

2015 de ne pas fermer les frontières alors que des centaines de milliers de réfugiés affluent. « Wir schaffen das », « Nous y arriverons » : la phrase de la chancellerie est entrée dans l'Histoire. Elle est acclamée par les uns pour son empathie et sa décision humaniste ; d'autres l'accusent de conduire le pays à la ruine. L'image de « Mutti » s'égratigne ; la figure maternelle censée protéger les Allemands des dangers extérieurs pâlit. Pour certains, Angela Merkel a laissé le loup entrer dans la paisible bergerie allemande protégée jusque là par la patresse Angela. Durant la dernière campagne électorale, ses meetings sont chahutés. La haine se fait jour. Parallèlement, l'AFD gagne du terrain. Le parti d'extrême droite entre en 2017 au Bundestag et progressivement dans tous les Parlements régionaux. Merkel est perçue par certains comme la responsable des succès de l'extrême droite, en recul depuis un an.

Une popularité exceptionnelle après 15 ans de pouvoir

L'Allemagne de 2020 est un pays plus divisé qu'en 2005. Les manifestations depuis le printemps contre les mesures de lutte contre le Covid-19 avec des excès verbaux et violents inédits reflètent aussi cette évolution.

Mais Angela Merkel « grâce » à cette même pandémie atteint des niveaux de popularité spectaculaires, 74% dans un récent sondage. Son soutien dans la population a toujours été élevé, mais un tel score, quinze ans après son arrivée au pouvoir, ne peut que faire pâlir d'envie bon nombre de ses homologues. Les périodes de crise profitent à l'exécutif et cela vaut aussi depuis la fin de l'hiver dernier. L'ac-

tuelle pandémie constitue pour la chancellerie la plus grave crise de l'Allemagne d'après-guerre.

Au-delà, l'actuelle popularité d'Angela Merkel et du gouvernement a redonné des couleurs à la CDU dans les sondages. Les nombreux commentaires de l'an dernier sur l'usure du pouvoir et de possibles élections anticipées paraissent bien loin. Le parti de la chancellerie devrait très vraisemblablement être à la tête du prochain gouvernement qui sera élu à l'automne 2021. Angela Merkel a quitté la direction du parti il y a deux ans et laissé derrière elle une CDU profondément modernisée. La personnalité de son ex-présidente symbolisait cette évolution. La CDU a derrière elle quelques révolutions coperniciennes : la politique familiale incarnée les premières années par l'actuelle présidente de la commission européenne Ursula von der Leyen promeut le travail des femmes et le développement des crèches ; la conscription a été supprimée ; l'immigration n'est plus un concept étranger aux conservateurs ; des homosexuels ont fait carrière au sein du parti à l'instar du ministre de la Santé Jens Spahn ; le nombre de femmes à des postes de responsabilité au sein de la CDU a augmenté. Angela Merkel a annoncé qu'elle ne se représentera pas l'an prochain. Elle quittera donc le pouvoir à l'automne 2021. D'ici là, la lutte contre la pandémie restera au cœur de son action et de son héritage dont le bilan final reste à faire. Le fait qu'on lui ait déjà à plusieurs reprises demandé si sa décision de quitter le pouvoir était irrévocable semble laisser présager d'une nostalgie avant l'heure.

Source : RFI





Éliminatoires CAN U20-2021 : Le Mali sélectionne 20 joueurs

Le sélectionneur national des U20, Mourlé, a dévoilé la liste des Aiglons qui vont représenter le Mali lors des éliminatoires, zone UFOA-A, pour la CAN 2021. Au total, 20 joueurs sont retenus. Champions d'Afrique en titre des moins de 20 ans, les Aiglons se sont envolés ce mercredi 18 novembre 2020 pour le Sénégal à l'occasion des éliminatoires de la CAN 2021. Le sélectionneur, Mamoutou Kané dit Mourlé, a publié, à cet effet, une liste de 20 joueurs pour se lancer dans la quête d'une nouvelle coupe continentale. Pour rappel, un seul ticket est disponible pour les huit pays restants qui composent la zone UFOA A avec la Mauritanie, déjà qualifiée pour

les phases de groupe en tant que pays organisateur. Ainsi, le Mali, logé dans la Poule B en compagnie de la Guinée Bissau, de la Guinée Conakry et de la Mauritanie, devra rempoter les éliminatoires pour avoir son billet pour la phase de groupe.

Liste des Joueurs sélectionnés

Gardiens :

Al Kalifa Coulibaly (11 Créateurs), Souleymane Coulibaly (AFE)

Défenseurs :

Yoro Mamadou Diaby (Yeelen Olympique), Las-

sine Soumaoro (AFE), Mamadou Marten Camara (APEA-AKROTRI FC, Chypre), Ibrahima Cissé (Gantoise, Belgique), Alou Doumbia (Blackstar), Ibrahim Bamba (AFE), Ahmed Diamandé (AFE)

Milieux :

Moussa Diaby (AFE), Fady Sidiki Coulibaly (USFAS), Mahamadou Lamine Bah (Yeelen Olympique), Kamory Doumbia (Guidars), Daouda Doumbia (AFE), Mahamadou Sangaré (Redbull Salzburg, Autriche), Boubacar Konté (Sarpsborg, Norvège)

Attaquants :

Naman Keita (Real de Bamako), Madimaca Konate (Chateauroux, France), Saiba Dabo (Guidars), Youssouf Mohamed Simpara (ASKO)

Source : Journal du Mali

WESTERN
UNION

WU

MONEY TRANSFER



Bélier (21 mars - 19 avril)

Il existera un risque non négligeable de conflit au travail cet après-midi. Celui-ci pourrait avoir pour cause un changement de planning qui aura des incidences sur votre vie familiale. Essayez malgré tout de conserver votre fair-play. Un problème, un contretemps pourrait survenir ce jour si vous êtes en procédure d'achat ou de vente d'une maison. Vous pourriez également devoir faire face à des dépenses imprévues pour votre foyer ou votre famille.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Changements dans vos attributions, défaut de coordination, d'information, vous aurez fort à faire aujourd'hui... Ami Taureau, votre travail ne sera pas un long fleuve tranquille. Il ressemblera plutôt à un torrent de montagne excessivement tumultueux...

Vous le direz à votre partenaire et à vos enfants : tant que le frigo n'est pas vide, ou presque, vous ne ferez pas de courses ! Avec vous, pas de gaspillages alimentaires et pas de gaspillages tout court... Vous serez intransigent sur le sujet !



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Saturne rétrograde vous fera traverser une passe délicate. Découragé devant l'ampleur des chantiers en cours, vous manquerez de motivation ou vous aurez du mal à faire passer un message à cause de dysfonctionnements internes dont vous ferez les frais.

Vous serez dans une phase de développement, grâce à de bonnes décisions et à des comptes positifs. Vous bénéficierez d'une bonne intuition, ce qui vous mettra à l'abri d'erreurs de jugement sur vos investissements ou de vos choix en matière de finances.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Mars en Cancer peut vous donner envie de finir les tâches d'un collègue, amorcées depuis longtemps. Du courage et de la motivation sont au rendez-vous pour y parvenir. Cet état d'esprit vous aide à tenir une journée assez fatigante comme stressante.

Le budget loisir est insuffisant et les charges continuent d'être importantes. Elles donnent l'impression que vous travaillez pour régler vos factures sans profiter de votre salaire. Des paiements restent obligatoires et obligent à réduire le train de vie.



Lion (22 juillet - 23 août)

Attendez-vous, si vous devez voyager pour le travail, à des incidents ou contretemps qui pourraient compromettre votre mission. Dites-vous que rien n'arrive jamais sans raison. Peut-être vous fait-on signe que vous faites fausse route ?

Vous pourriez recevoir un rappel d'une administration au sujet d'une facture que vous avez oubliée de régler. Il se pourrait qu'une majoration soit appliquée. Essayez d'appeler pour obtenir un arrangement à l'amiable.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Votre supérieur vous donnera verbalement un ordre. Ce dernier pourra ne pas respecter le code du travail, ce qui vous placera en infraction vis-à-vis de la loi. Vous allez lui obéir sans broncher. N'oubliez pas de lui demander une confirmation écrite...

Ami Vierge, vous serez encore plus insouciant que la cigale de la célèbre fable... Cette dernière chantait durant tout l'été. De votre côté, en plus de chanter, vous allez dépenser, jouer, etc. Pourtant, vous devez bien savoir ce qui lui arrive à la fin !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Le changement commencera par une prise de conscience de vos atouts, que vous abattrez dans le cadre de votre activité. Les félicitations et les remerciements vous donneront bon espoir de grimper un nouvel échelon ou de faire connaître vos talents.

Sur le plan financier, vous ne risquerez pas grand-chose et vous n'aurez pas à craindre un revirement de situation. Tant que vous maîtriserez votre budget, il n'y aura pas incident sur vos comptes. Il faudra tout de même faire attention à vos dépenses.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous pourriez être intéressé par un nouveau profil professionnel. Des recherches peuvent s'amorcer et vous accompagner dans vos démarches professionnelles. Votre réseau amical a la possibilité d'influencer votre parcours et de donner un coup de pouce.

Les dépenses vont bon train et elles peuvent être causées par votre besoin de faire plaisir. Les charges et les règlements peuvent se cumuler aux dépenses destinées aux sorties amicales. La prudence et le bon sens vous évitent des tracasseries sur votre trésorerie.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Mars vous donnera un regain d'énergie aujourd'hui pour mener à bien vos objectifs. Vous bénéficierez, en outre, d'une certaine popularité auprès de vos clients ou entourage professionnel qui contribuera à votre succès. Les artistes seront particulièrement inspirés.

Ceux qui, parmi vous, sont actuellement en attente d'une réponse pour une vente immobilière, ou encore en attente d'une réponse au sujet d'une succession, pourraient bien voir leur patience récompensée ce jour. Ce jour sera propice aussi aux propriétaires cherchant un locataire.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Engagements professionnels à prendre ? Contrats à signer ? Vous aurez tendance à brusquer les gens ou les événements pour avoir gain de cause. Cela ne va pas plaire à tout le monde. Ami Capricorne, vous vous accrocherez trop à vos illusions.

Le principal écueil proviendra des dissonances de Mars. Vous n'aurez que de mauvais conseils. En outre, vous aurez une tonne de problèmes concernant une assurance ou un placement. Aujourd'hui, une seule planète suffira à vous gâcher la vie ! Comme quoi...



Verseau (20 janvier - 19 février)

On aura beau affirmer que votre signe est parfois lent à la détente : vous laisserez dire ! Ce qui comptera seront les résultats et vous surprendrez votre entourage ! Vous aurez l'opportunité de vous placer en position de force et ce n'est qu'un début.

Avec la peur panique de vous retrouver dans des difficultés financières compliquées, vous resserrez les cordons de votre bourse d'une main ferme. Grappiller le moindre euro vous sécurisera, mais vous n'en aurez jamais assez pour vous sentir rassuré.



Poisson (19 février - 21 mars)

Un changement important peut se faire dans des conditions difficiles. Une désorganisation occasionne un sentiment de stress. Il est conseillé de prendre du recul avec les collègues comme vos supérieurs hiérarchiques pour finir la journée sans trop de fatigue.

Le climat est aux dépenses. Si vous comptez réaliser des économies, éloignez-vous de vos relations pouvant vous accaparer et vous influencer pour dépenser plus que de raison. Vénus en Taureau vous tente par tous les diables pour des articles de loisirs.

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous